

REVUE D'ÉCONOMIE DOUANIÈRE ET FISCALE « REDF »







COMITE DE LECTURE

Profil académique:

Professeurs universitaires:

- BERCHICHE Abdelhamid
- BOUKELLA Mourad
- DERGHOUM Mahfoud
- MEZHOUDA Abdelmalik
- OUDAI Moussa
- REZIG Abdelouahab

Maîtres de conférences et maîtres assistants universitaires :

- BACHIR CHERIF Adem
- BAKOUCHE Amel
- BISSAD Ali
- KHIMA Rabah

Professionnels:

- AMOURA Rachid
- AOUES Mohand
- AOUIDAD Mourad
- BASSAID Abdelouahab
- BELLACHE Salim
- BENTAHER Kadour
- BOUROUBA Djamel
- CHEBILA Samir
- CHEBBI Nassim





- FELLAH Amar
- HAMADACHE Belaid
- HAOUFEL Ali
- KERMA Azzedine
- KRACHNI Hynda
- KALOUNE Salah
- LADJEL Omar
- LAFFER Nawel
- LAIB Abdelkrim
- LASSOUAG Kamel
- MEZHAGRANI Zeheira
- RAHOU Ahmed
- SADOUN Mustapha
- SAIBI Samir
- SALEM Djamel Eddine

Professionnels Tunisiens:

- AKERMI Moncef
- ARFAOUI Lotfi
- BEN AMOUR Djawaher
- BOUBAKRI Sami
- BOUGUERBA Noureddine
- CHEMLALI Yahia
- HADEFI Ali
- LAMLOUMI Fethia
- NEFFATI Aicha
- SAFER Mohamed El Hadi
- SBEI Anouar





SOMMAIRE

N°	Intitulé des articles	Auteur(s)	Pages
1	Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie	AZIZ Liza	8-23
2	La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne	Noureddine MEBARKI	24 - 42
3	Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques	DJERBAOUI Mohammed Kamal	43 - 58
4	Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale	LAMI Amrane	59 - 69
5	Tax expenditures: A Study on the impact of tax incentive schemes on the development of investment in Algeria	BENABDELKADER Ahlem	70 - 89
6	Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière	DERRICHE Tamazight	90 - 103
7	Les transferts sociaux en Algérie et la politique de l'équilibre des finances de l'Etat	HAMZA Atika	104-127

L'IEDF n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions ou idées émises dans ces articles. Les opinions ou idées exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.





EDITORIAL

LES DIPLOMÉS DE L'IEDF, FORMÉS A GÉRER LES FINANCES PUBLIQUES PAR LA NUMÉRISATION

La croissance rapide d'un monde axé sur les données numériques a créé un rythme effréné, en l'espace de quelques années, à travers la « transformation numérique » qui est passée de la phase de concept novateur à celle d'approche impérative, à laquelle s'ajoute l'intelligence artificielle (IA), qui va transformer le monde du travail et donc de la formation, de différentes manières.

La transformation numérique a ses conséquences sur les compétences requises à travers l'intégration de nouveaux critères où les employés ne sont plus amenés à mettre en œuvre des schémas habituels du déroulement du travail, mais ils doivent développer davantage de compétences en matière de pensée critique, de résolution de problèmes, de communication et d'adaptation au changement. Ils doivent repenser la notion même de travail et faire preuve de créativité de différentes façons.

Dans ce contexte, on peut citer à titre d'exemple, le paiement qui s'effectue dans ce cadre, par outils électroniques (e. paiement), en permettant d'effectuer rapidement des achats chez un fournisseur équipé d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) ou tout autre mécanisme de paiement électronique, voir pour certains cas, sans avoir à insérer la carte, ni à composer son code confidentiel, mais juste en rapprochant la carte du mécanisme de paiement électronique.

Ainsi, à l'ère de la numérisation qui s'installe de plus en plus dans tous les domaines de la vie de toutes les sociétés, celle-ci s'impose d'une manière accrue également en Algérie et en Tunisie, qui s'efforcent ces dernières années à déployer des systèmes d'information dans la gestion des affaires publiques et également celles de leurs citoyens.





De nos jours, un meilleur avenir n'est pas envisageable sans les nouvelles technologies de l'information (la numérisation), qui ne sont pas des opérations uniquement techniques, mais également, une conviction ancrée dans les esprits et les prises de décisions, pour assurer la mise en œuvre de la stratégie de la numérisation, de veiller à la concordance des plans des secteurs concernés dans le domaine de la numérisation avec celui en charge des finances publiques, en mobilisant surtout, le capital humain y afférent.

L'IEDF étant un modèle de réussite de fraternité, de coopération, de développement et d'intégration entre ces deux pays frères, n'est pas en reste des évolutions et des volontés recherchées pour booster davantage la qualité du facteur humain, notamment à travers la formation. Ce facteur humain est le garant d'une bonne gouvernance, laquelle ne peut être dissociées de la généralisation du numérique dans toutes les sphères de la vie économique, financière, sociale, culturelles...etc.

Synonyme donc de la bonne gouvernance, la numérisation garantit assurément, la transparence, la traçabilité, l'efficacité et l'efficience dans la gestion, lesquelles sont des conditions préalables pour garantir la relance économique et le développement durable, tant recherchés par les deux pays.

Dans ce contexte, la numérisation est classée comme un axe prioritaire à mettre en œuvre dans les programmes d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans la gestion de la pédagogie et la gestion des finances et de l'administration.

Ce faisant, l'IEDF s'inscrit dans ces évolutions et ces aspirations affichées des deux pays, il est plus que convaincu que les diplômés qu'il forme en finances publiques doivent maitriser la gestion numérique de ces finances.





Ainsi et depuis la réunion du Comité Pédagogique Consultatif (CPC), du 07 mai 2023, un ensemble d'actions ont été réalisées en matière de numérisation et d'autres sont en cours de leurs mises en place.

Parmi les actions réalisées, on peut citer :

- L'organisation au profit des étudiants, d'un ensemble de séminaires, traitant de l'importance des systèmes d'information, comme vecteur de réussite de toute gestion (bonne gouvernance);
- L'introduction du module relatif aux systèmes d'information, dispensé à l'ensemble des promotions en formation, à partir du 10 juin 2023 ;
- La mise en place du système d'information de la gestion de la scolarité des étudiants (opérationnel depuis le mois de septembre 2023).

Pour les actions à réaliser, on peut citer :

L'organisation de plusieurs séminaires sur la numérisation animés par des intervenants « experts locaux et étrangers » ainsi que la prévision de l'introduction d'un autre module, relatif à la gestion numérique des finances publiques, afin de permettre aux étudiants de se familiariser avec la mise en œuvre des métiers de ces finances via le numérique (suite à l'implémentation et le parachèvement du déploiement des SI en Algérie et en Tunisie, en matière des missions budgétaires « LOLF/LOB », fiscales, douanières, domaniales et cadastrales, de comptabilité publique, de contrôle des deniers publics...etc.).

Par ailleurs, il faut signaler la nécessité de renforcer la cadence de développement de cet axe (numérisation), afin de mettre à la disposition des deux Ministères des Finances algérien et tunisien, des diplômés en mesure de gérer leurs métiers en finances publiques (impôt, douane, budget, domaine et cadastre, comptabilité publique, contrôle des deniers publics...), ce qui a amené l'Institut à mettre en exécution une feuille de route qui s'inscrit dans le cadre des partenariats signés avec les différentes grandes





écoles (ENA, ENSM, ESC...), visant à mettre en œuvre les clauses conventionnelles dans le domaine, entre autres, de la numérisation.

En s'ouvrant davantage sur le monde de la numérisation, l'IEDF se prépare à conclure une convention dans ce cadre avec l'opérateur HUAWEI-Télécommunications, qui a mis en place des programmes d'apprentissage au niveau de plusieurs universités en Algérie. Cette convention permettra à l'IEDF de bénéficier de l'assistance de HUAWEI-Télécommunications en matière :

- D'expérience des partenariats de Huawei avec les universités, les grandes écoles et des institutions depuis son implantation en Algérie, telles que celles avec l'Université Alger 1, l'USTHB, l'ESB, ...etc.;
- D'encadrement et d'orientation de Huawei, en assurant des formations certifiantes, dans le domaine des télécommunications ;
- De mise en place d'une académie (cellule interne à l'IEDF), en assurant des formations à distance ;
- De prendre en charge des stages pour des thèmes de mémoires en relations avec les finances publiques et les nouvelles technologies ;
- D'assistance de l'IEDF dans l'enseignement du module de la numérisation des finances publiques ;
- De formation en Technologie de l'information (désignation au moins de deux formateurs à former par Huawei, pour former les étudiants selon leurs programmes).

La combinaison de toutes ces actions permettra à l'Institut d'être au diapason des évolutions numériques, lui permettant d'assurer une formation répondant aux exigences des changements dans les méthodes de travail qui adoptent les nouvelles technologies de l'information (numérique et IA).



Volume: 2 / N°: 1 (2024) pp 8 - 23

Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie

Cyclicality and orientation of fiscal policy in Algeria

AZIZ Liza 1*

RÉSUMÉ:

La politique budgétaire en Algérie a connu depuis l'indépendance plusieurs orientations en fonction de la situation économique et du système politique en place. Ainsi, l'objectif de cet article est d'étudier le caractère cyclique de la politique budgétaire en Algérie. Les fluctuations des prix du pétrole sur le marché international ont un impact direct sur les décisions du gouvernement concernant la politique budgétaire vu la forte dépendance de l'Algérie aux revenus pétroliers.

Les pouvoirs publics, afin de faire face aux effets négatifs des cycles économiques, se sont retrouvés dans l'obligation de conduire les finances publiques dans une logique pluriannuelle via le passage d'une gestion axée sur les moyens vers une gestion axée sur les résultats qui vise à rendre la politique budgétaire plus performante.

Les résultats de l'étude ont démontré une pro-cyclicité de la politique budgétaire en Algérie sur la période allant de l'année 2010 à l'année 2022.

Mots-clés: Politique budgétaire, orientation, pluriannuelle, pro-cyclicité.

Jel Classification Codes: E 62 ; G 28 ; J 18.

¹ Institut d'Economie Douanière et Fiscale, aziz.liza17@gmail.com

^{*} Auteur correspondant

ABSTRACT:

Since independence, Algeria's fiscal policy has followed a number of orientations, depending on the economic situation and the political system in place. Therefore, the objective of this article is to study the cyclical nature of fiscal policy in Algeria. The fluctuation of international oil prices has a direct impact on government decisions on fiscal policy, given Algeria's heavy dependence on oil revenues.

In order to cope with the negative effects of economic cycles, public authorities have found themselves obliged to manage public finances on a multi-year basis, by shifting from means-based management to results- and objectives-based management, which aims to make budget policies more effective.

The study's findings demonstrated a pro-cyclicality of fiscal policy in Algeria over the period from 2010 to 2022.

Keywords: Fiscal policy, orientation, pro-cyclicality, multi-year.

Jel Classification Codes: E 62; G 28; J 18.

1. INTRODUCTION

La politique budgétaire joue un rôle très important dans la stabilisation macroéconomique et la stimulation de l'activité économique. Elle consiste à utiliser le budget de l'Etat, notamment les dépenses budgétaires pour influencer la conjoncture économique en faisant varier ces dépenses afin d'agir sur la demande globale. Elle englobe des mesures prises par les gouvernements pour gérer leurs dépenses budgétaires et leurs recettes fiscales. La politique budgétaire peut être expansionniste, restrictive ou neutre en fonction des conditions économiques du pays.

L'orientation de la politique budgétaire se réfère à la façon dont les gouvernements ajustent leurs politiques en fonction des phases du cycle économique. Un cycle économique représente les fluctuations périodiques de l'activité économique, l'économie connaît des périodes d'expansion, de récession et de récupération. Cependant, la politique budgétaire peut suivre une dimension contra-cyclique en agissant en sens inverse des fluctuations de l'économie ou une dimension pro-cyclique qui amplifie les fluctuations économiques.

Afin d'assurer une politique budgétaire plus performante et plus efficace la plupart des pays se sont engagés dans des réformes budgétaires afin d'améliorer la qualité de leur système budgétaire qui se considère comme le reflet de l'efficacité de leurs politiques, l'Algérie comme les autres pays n'est pas exempte de ces réformes et elle s'est engagée dans un chantier de réformes depuis les années 1990 en vue de suivre l'évolution du système budgétaire à l'échelle mondiale.

Cette étude portera sur la cyclicité et l'orientation de la politique budgétaire où nous allons essayer dans un premier temps de définir les notions de bases et ensuite, nous procéderons à une étude pour le cas de l'Algérie sur la période allant de l'année 2010 à l'année 2022.

Ce travail portant sur « la cyclicité et l'orientation de la politique budgétaire en Algérie », a principalement pour objectifs de comprendre c'est quoi la cyclicité de la politique budgétaire, d'étudier la réaction de cette politique face aux fluctuations des cycles économiques et comment le pouvoir public Algérien conduit sa politique budgétaire pour faire face aux changements économiques.

A cet effet, notre sujet de recherche nous a mené à poser une problématique principale qui est la suivante :

Dans quelles mesures la politique budgétaire est cyclique en Algérie?

Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie

Des questions secondaires peuvent découler de cette question principale à savoir :

- Quels sont les principaux facteurs pouvant influencer la cyclicité de la politique budgétaire ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils réagir de manière efficace face aux fluctuations économiques ?
- La politique budgétaire en Algérie est-elle une politique procyclique ou contra-cyclique ?

Dans le cadre de cette recherche, nous avons pris en compte les trois hypothèses suivantes :

- *Hypothèse 1*: Les contraintes budgétaires, telles que le déficit budgétaire et le niveau de la dette publique n'influence pas les décisions budgétaires de gouvernement;
- *Hypothèse 2* : Le principal déterminant de la cyclicité budgétaire en Algérie reste le prix de baril ;
- *Hypothèse 3*: Les réformes du système budgétaire engagées par l'Algérie ont conduit à une politique budgétaire plus performante et plus efficace.

2. METHODOLOGIE

Afin de répondre à cette problématique, nous allons suivre une méthodologie de recherche basée sur une approche descriptive et analytique où nous avons opté pour une recherche documentaire qui nous permettra de recueillir les données écrites notamment dans les ouvrages, les mémoires, les articles ainsi les sites Internet ; les différentes informations nécessaires et des avis pertinents obtenus auprès des agents du ministère des Finances (DGPP) ; et enfin une analyse pour le cas de l'Algérie qui nous permettra d'exploiter les données récoltées.

3. CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La politique budgétaire consiste à faire varier les dépenses et les recettes budgétaires prévues dans le budget de l'Etat afin d'influencer sur la conjoncture économique de façon à atteindre les objectifs fixés. Le budget de l'Etat avec ses composantes notamment les recettes et les dépenses constitue l'instrument majeur de la politique budgétaire.

Le budget de l'Etat retrace l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat pour une année civile, la différence entre les recettes et les dépenses budgétaire constitue le solde budgétaire de l'Etat pour l'année concernée, lorsque cette différence est égale à Zéro on dit qu'on est dans une situation d'« équilibre budgétaire », un « excédent budgétaire » est présent lorsque les recettes sont supérieurs aux dépenses et inversement, on est dans une situation de « Déficit budgétaire » lorsque les dépenses sont supérieurs aux recettes. Le solde budgétaire permet de déterminer et de juger l'orientation de la politique budgétaire d'un pays.

Les crises financières notamment celle de la chute brutale des prix des hydrocarbures en 2014 ont poussé les pouvoirs publics à chercher et mobiliser d'autres ressources afin de faire face aux crises financières et à la rareté des ressources et aux insuffisances de système budgétaire classique et afin de mettre fin à la dépendance vis-à-vis des prix du pétrole, un ensemble de mesures doit être mis en place afin d'assurer une meilleure gestion des finances publiques.

L'Algérie, pour rendre sa politique budgétaire plus performante et répond au mieux aux objectifs tracés par le gouvernement, s'est engagé dans un chantier réformes budgétaires caractérisé par l'entrée en vigueur de la loi organique N° 18-15 relative aux lois de finances (LOLF) en 2023 et le passage d'une gestion axée sur les moyens vers une gestion axée sur les résultats.

Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie

Le système budgétaire de l'État est un ensemble complexe d'éléments interconnectés qui comprend des principes, des documents budgétaires, des règles de présentation, de préparation, d'exécution et de contrôle des budgets. Son objectif est de garantir l'efficacité des politiques budgétaires définies dans le cadre des lois de finances.

Cette nouvelle gestion budgétaire qui est marquée par l'entrée en vigueur de la LOLF, entraine pour l'Algérie, à l'instar de la plupart des pays, une réforme en profondeur de son dispositif budgétaire. La nouvelle gestion budgétaire est un dispositif de pilotage des administrations ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité de la dépense publique en orientant la gestion vers l'atteinte des résultats prévus dans le cadre de moyens prédéterminés (TOUITOU Djalal, BENSAID Hicham, 2022).

Le nouveau système budgétaire, le système de gestion axé sur les résultat (GAR) prévu dans sa gestion des nouveaux principes budgétaires (Transparence, Sincérité, Performance et Soutenabilité), une nouvelle classification des recettes et des charges, une nouvelle documentation et un nouveau cycle budgétaire.

La nouvelle classification des recettes budgétaires est prévue dans l'article 2 de Décret exécutif n° 20-353 du 14 Rabie Ethani 1442 correspondant au 30 novembre 2020 fixant les éléments constitutifs des classifications des recettes de l'Etat prévoit que les recettes de l'Etat obéissent à la classification, selon : La nature des recettes ; L'affectation des recettes ; et l'imputation comptable des recettes.

Compte tenus de ces nouveaux principes et cette nouvelle classification budgétaire la LOLF a créé de nouveaux documents budgétaires accompagnant le projet de loi de finance mondiale parmi ces documents on trouve les autorisation de programme(AP), les crédit de paiement (CP), un Rapport sur les Priorités et la Planification (RPP) qui est un document qui qui contient des renseignements détaillés sur les budgets, les priorités, les programmes, les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs y afférents, et ce, sur une période pluriannuelle glissante (OUDAI, 2022).

En plus de ces document la banque mondiale préconise en matière de comptabilité budgétaire l'utilisation d'un tableau des opérations financière de l'Etat (TOFE), un cadrage budgétaire à moyen terme (CBMT) et un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) comme nouveaux instruments de la politique budgétaire après la réforme.

L'Algérie, dans le cadre des réformes engagé prévoit aussi un nouveau cycle budgétaire. Ce dernier comporte l'ensemble des étapes permettant d'encadrer le processus d'élaboration et d'exécution d'une LF.

La politique budgétaire peut être expansionniste, restrictive ou neutre. Une politique budgétaire expansionniste permet d'agir sur la demande globale en augmentant les dépenses budgétaires et en réduisant les impôts afin de stimuler la croissance grippée de crise contrairement à une politique restrictive où les pouvoirs publics optent pour restreindre la demande globale afin de réduire les tendances inflationnistes. La croissance économique connaît des fluctuations qui varient en intensité, avec des périodes d'expansion et de récession.

4. RÉSULTATS

Les résultats de notre étude montrent que la politique budgétaire en Algérie a connu plusieurs orientations sur la période étudiée (2010-2022), selon ces résultats de l'étude la politique budgétaire a connu des période d'expansion et des périodes de contraction. Toutefois, la forte dépendance de l'Algérie aux revenus pétroliers a fait que le prix de ce dernier sur le marché mondial impacte directement l'économie Algérienne.

L'Algérie a connu pendant cette période plusieurs phases, cependant au début des années 2000, les cours du pétrole ont connu des niveaux importants et appréciables, puis à partir de 2014 la situation financière et économique s'est complètement renversée, et ce, suite à l'effondrement des prix du pétrole dès la fin de l'année 2014 et enfin la crise sanitaire du

COVID19 qui est venue détériorer de nouveau la situation financière du pays.

La figure ci-dessous, nous montre l'évolution des recettes et dépenses budgétaires.

Situation des finances publiques

12 000,00

10 000,00

8 000,00

4 000,00

2 000,00

2 000,00

2 000,00

Total recettes

Total dépenses

Solde budgétaire

Figure 1 : Situation des finances publiques en Algérie sur la période 2010-2022

Source : Elaboré par nous-même sur la base des données de la SROT

Nous constatons que l'évolution des recettes budgétaires est moins importante que l'évolution des dépenses budgétaires d'où un solde négatif.

Les recettes budgétaires ont suivi une évolution haussière en passant de 3 074,64 Mds DA en 2010 à 7 228,38 Mds DA en 2022 soit une augmentation de 4 096,92 Mds DA tandis que les dépenses ont passées de 4 466,94 Mds DA en 2010 à 9 935,65 Mds DA en 2022.

La crise financière et la crise sanitaire, la rationalisation des dépenses budgétaires, les mesures d'austérité, le financement non conventionnel et les fluctuations des prix des hydrocarbures peuvent être des facteurs ayant un impact direct sur l'orientation de la politique budgétaire en Algérie qui varie entre une politique expansionniste et une politique restrictive.

Le tableau ci-après résume les résultats trouvés lors de l'analyse de l'orientation de la politique budgétaire en Algérie durant la période étudiée.

Tableau N°1 : Orientation de la politique budgétaire en Algérie sur la période 2010-2022

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Orientation de la Politique budgétaire	Expansionniste	Expansionniste	Restrictive	Expansionniste	Expansionniste	Restrictive	Restrictive	Expansionniste	Restrictive	Expansionniste	Restrictive	Expansionniste

Source : Elaboré par nous-mêmes sur la base des données de la DGPP

Pour analyser la cyclicité de la politique budgétaire en Algérie nous avons opté pour la méthode de calcul de coefficient de corrélation pour chaque année de 2010 à 2022 en utilisant des valeurs trimestrielles de PIB et celle de dépenses budgétaires.

Le coefficient permet de déterminer la relation entre le PIB et les dépenses et s'ils varient dans le même sens ou inversement.

Ainsi, si le coefficient de corrélation est positif cela signifie que le PIB et les dépenses varient dans le même sens donnant ainsi une politique budgétaire pro-cyclique, et si le coefficient est négatif cela signifie que la

Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie

politique budgétaire est contra-cyclique, les résultats auxquels l'analyse aboutit sont résumé dans le tableau suivant.

Tableau N°2 : cyclicité de la politique budgétaire en Algérie sur la période 2010-2022

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient de corrélation	0,23	0,71	0,71	0,34	-0,70	0,84	-0,56	-0,20	-0,85	0,06	0,78	-0,27	0,32
La cyclicité de la politique budgétaire	Pro-cyclique	Pro-cyclique	Pro-cyclique	Pro-cyclique	Contra-cyclique	Pro-cyclique	Contra-cyclique	Contra-cyclique	Contra-cyclique	Pro-cyclique	Pro-cyclique	Contra-cyclique	Pro-cyclique

Coefficient de corrélation Globale = 0,49 d'où une politique budgétaire procyclique

Source : Elaboré par nous-mêmes sur la base des données de la DGPP

La politique budgétaire en Algérie a souvent été pro-cyclique en réponse aux fluctuations des prix du pétrole, et en raison de la non diversification de l'économie Algérienne, cette pro-cyclicité se traduit par une augmentation des dépenses budgétaires pendant les périodes où les prix du pétrole sont élevés et des réductions en période de baisse des prix.

5. CONCLUSION

En conclusion, et en réponse à notre problématique il s'est avéré que les crises financières et les déficits budgétaires ont fait de la politique budgétaire en Algérie pour la période étudiée une politique pro-cyclique qui au lieu d'atténuer les effets des cycles économiques les aggrave.

Toutefois, nous avons constaté que les cycles économiques en Algérie sont influencés par divers facteurs, mais le facteur le plus essentiel est celui de variation des prix de pétrole vu la forte dépendance de l'Algérie aux hydrocarbures.

Arrivé à terme de ce travail, nous pouvons dire que pour atténuer les effets de la pro-cyclicité de la politique budgétaire en Algérie il y a lieu de diversifier l'économie algérienne et réduire sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, et aussi mettre en place une gestion par performance en se basant sur un CBMT crédible et améliorer la qualité des institutions publiques. La gestion prudente des finances publiques, la réforme fiscale et la promotion de l'investissement privé sont des éléments clé pour atténuer les effets de la cyclicité et assurer une orientation budgétaire plus stable et durable.

Pour clôturer notre travail, il serait nécessaire d'émettre certaines propositions et recommandations à savoir :

- Promouvoir l'investissement privé, à travers l'encouragement des autres secteurs hors hydrocarbures dans le but de réduire la dépendance vis-à-vis de ces derniers, et ce, afin de diversifier l'économie et d'accélérer la croissance;

Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie

- Une gestion prudente des finances publiques toute en assurant une certaine rationalisation des dépenses publiques et une meilleure maîtrise de ces dernières et en encourageant la participation du secteur privé dans le financement des grands projets.
- Mettre en place des mécanismes de surveillance pour suivre attentivement l'évolution des indicateurs économiques, en particulier ceux liés aux phases du cycle économique. Cette approche facilitera l'ajustement rapide des politiques budgétaires en fonction des évolutions économiques.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

- BOUTHEVILLAIN Carine et autres. « Les politiques budgétaires dans la crise », éd. De Boeck, 1 ère édition, Paris, 2013.
- CARON Mathieu. « *Budget et politique budgétaire* », éditions Bréal, 1rue de Rome_93561 Rosny Cedex, 2007.
- CLICHE Pierre. « Gestion budgétaire et dépenses publiques », Presses de l'Université du Québec, Québec, 2009.
- TEULON F. « L'État et la politique économique », Presses universitaires de France, Paris, 1998.
- THORIS Gérard. « La politique budgétaire, caisse des dépôts et consignation, service de la recherche », édition DALLOZ, Paris, 2000.
- TOMMASI Daniel. « Gestion des dépenses publiques dans les pays en développement », Agence française de développement (AFD), Août 2010.

Articles scientifiques

- ABDERRAHMANI Fares et Faycal TIAB. « Analyse de la causalité entre dépenses publiques et croissance économique en Algérie avec changement structurel : Approche ARDL : 1970-2020 »; Etudes Economiques ISSN 1112-7988 / E-ISSN 8627-2710, 2021.
- AIMAR Thierry et Francis BISMANS et Claude DIEBOLT. « Le cycle économique : une synthèse », Revue française d'économie 2009/4 (Volume XXIV), pages 3 à 65.
- AMANI Ismail. « Cyclicité de la Politique Budgétaire en Algérie : une Evaluation Empirique par une Modélisation ARDL », LAMEOR, Université d'Oran 2 Mohamed ben Ahmed, Volume VII, n°03 (Décembre 2021).
- BOBBO Amadou. « *RÉGIME DE CHANGE ET CYCLICITÉ BUDGÉTAIRE DANS LES PAYS AFRICAINS* », L'Actualité économique, Volume 92, Number 3, September 2016.
- HENIDER Amel et Hanya KHERCHI MEDJDEN. « Le PIB potentiel et l'application du filtre HODRICK-PRESCOTT cas de l'Algérie » ; REVUE DES SCIENCES OMMERCIALES, 2020.
- KHECHAIMIA Khaoula. « Modernisation de la gestion des finances publiques en Algérie », Revue Algérienne de Finances Publiques, 2022.
- OUDAI Moussa. « Le système budgétaire de l'Etat en Algérie sur la voie de la réforme et de la modernisation », Revue Algérienne de Finances Publiques, 2022.
- TOUITOU Djalal et Hicham BENSAID. « La nouvelle gestion budgétaire en Algérie, d'une logique axée aux moyens à une logique axée aux résultats, état des lieux et perspectives », Revue Algérienne de Finances Publiques, 2022.

Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie

Textes juridiques

- Loi organique n° 18-15 du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018 relative aux lois de finances.
- Décret exécutif n° 20-335 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au
 22 novembre 2020 fixant les modalités de conception et d'élaboration du cadrage budgétaire à moyen terme ;
- Décret exécutif n° 20-353 du 14 Rabie Ethani 1442 correspondant au 30 novembre 2020 fixant les éléments constitutifs des classifications des recettes de l'Etat.

Travaux universitaires

- AMANI Ismail. « Cyclicité de la Politique Budgétaire en Algérie : une Evaluation Empirique par une Modélisation ARDL », thèse De Doctorat en Sciences Economiques, Université d'Oran 2 Mohamed ben Ahmed, 2016/2017.
- GHARBI Damia, « Concept de la Soutenabilité budgétaire Etude et analyse-cas de l'Algérie », Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de troisième cycle spécialisé en Finances publiques, 39ème promotion, Institut D'économie Douanière Et Fiscale, 2022.
- GUETTAB Sabrina. « La politique budgétaire en Algérie : de la stabilité macro financière à la relance économique de 2000 à 2006 », Mémoire proposé en vue de l'obtention du magistère en analyse économique, université d'Alger III ; 2009/2010.
- KACID Yasmine. «L'évaluation de l'orientation de la politique budgétaire à travers l'estimation du solde structurel Cas de l'Algérie:2010-2021 », Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de troisième cycle spécialisé en Finances publiques, 39ème promotion, Institut D'économie Douanière Et Fiscale, 2022.

- LOUNIS Moussa. « Maîtrise et financement du déficit budgétaire en Algérie durant la période 2005-2016 : analyse et constats », Mémoire de Master, Option : Finance ; UMMTO, 2017.
- OUDAI Moussa. « Impact de la gouvernance financière par la performance sur l'efficacité de la politique budgétaire en Algérie », Thèse préparée en vue de l'obtention du diplôme de doctorat sciences en sciences de gestion Option : Comptabilité, ESC, 2015-2016.
- SIDI MAMMAR-HOUARI Lydia. « Politiques macroéconomiques de stabilisation en Algérie : évaluation et perspectives », THESE De Doctorat en Sciences Economiques, UMMTO, soutenu le 12/07/2021.
- Vivien Narcisse WABO NOKAM. « Essais sur l'efficacité des politiques budgétaires en union monétaire », thèse de doctorat en science économiques, université de RENNES 1, présentée et soutenue à Yaoundé le 21 juin 2019.
- Yamna Achour Tani. « Analyse de la politique économique algérienne » ; THESE De Doctorat en Sciences Economiques, UNIVERSITE PARIS 1 - PANTHEON SORBONNE ; soutenu le 02/07/2013.

Site internet

- https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/carre magique-kaldor.html consulté le 09/07/2023.
- https://www.bank-of-algeria.dz/reserves-officielles-de-change/consulté le 28/07/2023.
- https://www.oecd-ilibrary.org/sites/a3879df8 fr/index.html?itemId=/content/component/a3879df8-fr consulté le 02/08/2023.
- https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/gov_glance-2015-9-fr.pdf?expires=1691010727&id=id&accname=

Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie

- guest&checksum=D655CF5CEDF7080D55004C3F33DFF6FC Consulté le 02/08/2023.
- https://www.oecd.org/fr/economie/perspectives/23521639.PDF consulté le 15/08/2023.
- https://www.erudit.org/en/journals/ae/1900-v1-n1-ae03076/1040000ar.pdf consulté le 13/08/2023.
- https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/REO/MCD-CCA/2019/October/French/mreo-1019
 textf.ashx#:~:text=Dans%20ce%20contexte%2C%20l'activit%C3%A
 9,except%C3%A9s)%20entre%202021%20et%202024. Consulté le 16/08/2023.



Volume: 2 / N°: 1 (2024) pp 24 - 42

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

The AfCFTA, an opportunity to strenghten Algerian economic diplomacy

Noureddine MEBARKI 1*

RÉSUMÉ:

Cette contribution se propose de mettre en évidence la nécessité d'accorder une plus grande importance au développement économique national pour l'Algérie et continental pour l'Afrique, à travers l'élaboration d'une vision stratégique globale comme préalable à la mise en œuvre d'un plan de développement interafricain.

A ce titre, l'accord de la ZLECAf (Zone de Libre Echange Continentale Africaine) représente une opportunité pour l'Afrique afin de réaliser l'intégration économique, et pour l'Algérie de redynamiser l'économie nationale, et assurer une reprise économique qui s'avère nécessaire mais difficile dans un temps de crises.

Ces crises économiques à l'exemple du covid-19, la guerre en Ukraine et dernièrement la guerre sur Gaza, les crises politiques dans certains pays africain, qui ne cessent d'affaiblir l'économie africaine et mondiale.

Mots clés: ZLECAf; intégration économique; vision stratégique; Afrique. **Jel Classification Codes:** F02; F15; F 36.

¹ Institut d'Economie Douanière et Fiscale, nono-meb@hotmail.fr

^{*} Auteur correspondant

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

ABSTRACT:

This contribution aims to highlight the need to give greater importance to national economic development for Algeria and continental for Africa, through the development of a global strategic vision as a prerequisite for implementation. Of an inter-African development plan.

As such, the AfCFTA (African Continental Free Trade Area) agreement represents an opportunity for Africa to achieve economic integration, and for Algeria to revitalize the nationaleconomy, and ensure economic recovery. Wich proves necessary but difficult in a time of crisis.

These economic crises, such as covid-19, the war in Ukraine and recently the Gaza war, the political crises in certain African countries, wich continue to weaken the African and global economy.

Keywords: AfCFTA; Economic integration; Strategic vision; Africa.

Jel Classification Codes: F02; F15; F 36.

1. INTRODUCTION

Dans l'actuel contexte économique algérien et africain d'une manière générale, voire continental, la nouvelle vision africaine consiste à réaliser une intégration qui était depuis longtemps et toujours, la préoccupation des Etats africains. Cette intégration doit être basée et fondée sur des principes, notamment la transparence, la confiance et la solidarité.

D'abord et avant tout, il est nécessaire de préciser que cette vision africaine ne peut être réalisée sans l'élaboration d'une stratégie destinée à relever les défis et promouvoir les relations économiques et les échanges commerciaux. A cet effet, les Etats africains ont pris la décision de relever les défis et faire face aux obstacles, à leur tête l'instabilité sécuritaire qui empêche la réalisation de cette intégration économique, à travers la création d'un accord dit « ZLECAf » (Zone de Libre Echange Continentale Africaine).

N. MEBARKI

L'Algérie avec sa diplomatie économique basée sur des éléments tels que : sa situation géographique stratégique, ses capacités et potentiels naturels et humain, se présente comme un membre actif et acteur principal de la réalisation de cette intégration.

A ce titre, la problématique est :

Qu'est-ce que la ZLECAf? Comment cet accord a été créé? Quelles sont les opportunités de l'Algérie, et quel est le rôle de l'administration des douanes dans cet accord?

Dans le but de répondre à cette problématique, nous abordons dans le premier axe de recherche le cadre général de l'accord ZLECAf, c'est-à-dire la genèse et la création de ledit accord. Dans le second, l'Algérie dans la ZLECAf et le rôle de la douane pour promouvoir les exportations, faciliter les échanges commerciaux et contrôler le commerce extérieur dans la ZLECAf.

2. LE CADRE GENERAL DE LA ZLECAF

L'Afrique, depuis longtemps est à la recherche d'une intégration économique, plusieurs initiatives visant à appuyer la coopération économique régionale ont été engagées.

A l'exemple de plusieurs CER (Communautés Economiques Régionales), commençant par le traité instituant la CEA (Communauté Economique Africaine) adopté en 1991 par les membres de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) créée en 1963. L'idée fondamentale était d'établir la CEA en renforçant les CER existantes et en instituant d'autres groupements économiques afin de couvrir le continent dans son ensemble (mirito, 2023, p. 1).

Cet axe consiste à donner une vision globale sur l'accord de la ZLECAf : sa définition ; ses objectifs et ses principes ainsi que le processus de signature et de ratification, c'est-à-dire toute l'architecture technique et juridique.

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

2.1. La genèse de la ZLECAf

La ZLECAf n'est qu'un projet phare parmi d'autres prévus dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine. Cet agenda est le plan de développement de l'Afrique qui vise à réaliser un développement socio-économique inclusif et durable sur une période de 50 ans. Le continent compte concrétiser cet objectif par la réalisation de cinq plans décennaux de mise en œuvre (africaine, 2023).

2.1.1. Création de la ZLECAf :

L'accord de la ZLECAf a été signé à Kigali (Rwanda) le 21 mars 2018, lors du Sommet extraordinaire de l'UA, et lors du 12éme sommet extraordinaire de l'UA, qui s'est tenu à Niamey (Niger), le 19 juillet 2019, mais en réalité, cet accord est entré en vigueur pour les 24 pays africains qui l'ont signé et ratifié le 30 mai 2019. Les chefs d'Etats ont officiellement lancés la zone de libre-échange continentale africaine.

L'OUA (organisation de l'unité africaine) a laissée la place à l'UA (union africaine) dont le but est de s'avancer vers une intégration approfondie du continent à travers la création de plusieurs comités techniques spécialisés. L'un de ces comités se charge du commerce, des douanes et de l'immigration. En 2006, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a pris la décision de suspendre la reconnaissance de nouvelles CER.

Aujourd'hui, huit CER sont reconnues par l'UA. En juin 2015, l'UA a ouvert les négociations en vue d'un *Accord portant création la zone de libre-échange continentale africaine* (ZLECAf) qui a été ratifié le 21 mars 2018 (mirito, 2023, p. 1).

2.1.2. Définition de la ZLECAf :

La zone continentale de libre-échange africaine (ZLECAf) est un accord conclu entre les Etats membres de l'Union Africaine dans le but est de créer un espace d'échange économique commun qui doit être dépourvu des

N. MEBARKI

contraintes douanières à l'image de l'Union Européenne (UE) (manel, 2021, p. 25).

La ZLECAf en tant que moteur de la croissance et du développement durable, vise à accélérer le commerce intra-africain en renforçant la voix commune et l'espace politique de l'Afrique.

En conséquence, la cet accord jette les bases d'une union douanière à l'échelle continentale (africaine, 2023, p. 55).

La ZLECAf est un marché unique libéralisé pour les marchandises et les services afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

2.1.3. Objectifs et principes de la ZLECAf :

Les objectifs de l'accord de la ZLECAf tels quels sont énoncés dans l'article « 4 » sont :

- Elimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaire au commerce des marchandises ;
- Libéralisation progressive du commerce des services ;
- Coopération entre les Etats membres en matière d'investissement, de droits de propriété intellectuelle et de politique de concurrence ;
- Coopération dans tous les domaines liés au commerce ;
- Coopération dans le domaine douanier et dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges ;
- Etablissement d'un mécanisme de règlement des différends ;
- Etablissement et maintien d'un cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion de la ZLECAf.

En ce qui concerne le commerce des marchandises, les Etats membres se sont engagés à libéraliser substantiellement tous les échanges en éliminant les droits de douane sur 97 % des lignes tarifaires sur une période donnée. Les 3% de lignes tarifaires restants sont des produits qui sont exclus de toute réduction tarifaire (africaine, 2023, p. 55).

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

Quant aux principes, la ZLECAf est régie par les principes suivants :

- action conduite par les États membres de l'Union africaine ;
- les Zones de libre-échange (ZLE) des CER comme piliers de la ZLECAf;
- géométrie variable;
- flexibilité et traitement spécial et différencié;
- transparence et diffusion de l'information;
- préservation des acquis ;
- traitement de la nation la plus favorisée (NPF);
- traitement national;
- réciprocité;
- libéralisation substantielle ;
- consensus dans la prise de décision ;
- prise en compte des meilleures pratiques au sein des CER et dans le cadre des conventions internationales applicables à l'Union africaine.

2.2. Processus d'élaboration de l'accord ZLECAf

L'élaboration de l'accord ZLECAf est passée par des étapes, notamment la négociation, la signature et la ratification. Cet accord est entré en vigueur le 30 Mai 2019 avec une ouverture des échanges le 1 Janvier 2021 (douanes, 2023).

2.2.1. La négociation :

Les négociations sur la création de la ZLECAF ont été menées sur deux phases principales, la première est rentrée en vigueur le 1er janvier 2021, et la deuxième au cours de la même année. Le tableau suivant indique les différentes phases de négociations (unies, 2017):

N. MEBARKI

La phase I de l'Accord couvre le commerce des biens et des services et les règles et procédures pour le règlement des différends. Les négociations sur les *Listes des concessions* (Annexe 1 du Protocole sur le commerce des marchandises) et sur certains aspects du volet sur les *Règles d'origine* « Annexe 2 » sont en cours et devraient se conclure fin 2021.

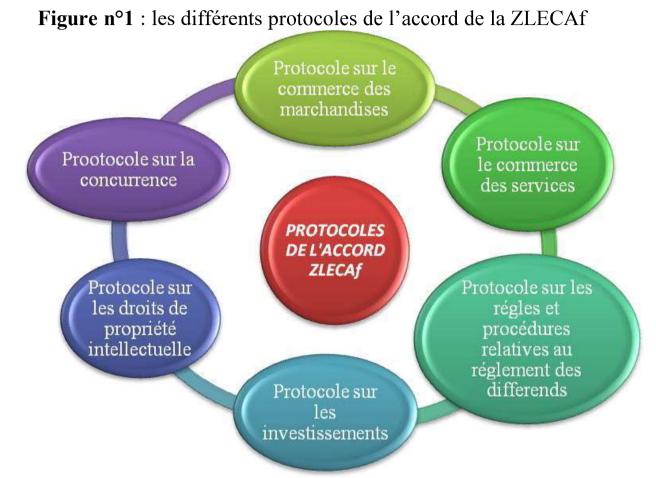
Il est déjà possible de faire commerce de certaines marchandises au titre des conditions préférentielles prévues par la ZLECAf. La phase II des négociations, qui se déroule actuellement, couvre les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence.

Lors du Sommet de février 2020, les Membres de l'UA ont pris la décision de négocier un *Protocole sur le commerce électronique* dans le cadre d'une phase III qui s'ouvrira juste après la conclusion de la phase II.

De plus, en décembre 2020, les Membres de l'UA ont demandé au Secrétariat de la ZLECAf d'entamer les travaux d'élaboration d'un *Protocole de la ZLECAf sur les femmes dans le commerce*.

Bien qu'elles ne soient pas explicitement spécifiées par l'Accord, les négociations de la phase III sont liées à l'objectif de faire en sorte que les États parties « coopèrent dans tous les domaines liés au commerce » (mirito, 2023, p. 2).

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne



Source : Ce diagramme est élaboré par nous a partir des données du guide de la ZLECAf

2.2.2. Signature et ratification :

A ce jour, 56 États membres de l'UA ont signé l'accord de la ZLECAf, dont 45 États membres l'ont ratifié, ce qui témoigne d'un haut niveau d'engagement politique en faveur de l'intégration des marchés en Afrique. Ce nombre important de pays ayant ratifiés l'accord de la ZLECAf illustre l'ambition et l'envie de ces pays d'aller vers une intégration économique non seulement régionale mais continentale.

Se diriger vers une économie plus ouverte et transparente où la confiance réside et impose ses principes. Il s'agit donc d'une manifestation concrète d'une volonté panafricaine dans le cadre de la renaissance africaine.

3. L'ALGERIE ET LE ROLE DE LA DOUANE DANS LA ZLECAf

Au cours des deux dernières décennies, le boom des hydrocarbures a permis à l'Algérie de progresser sur le plan du développement économique et humain. Le pays a pratiquement apuré sa dette multilatérale en 2008, investi dans des projets d'infrastructures propices à la croissance économique et mis en place des politiques sociales à caractère redistributif qui ont contribué à faire reculer la pauvreté et à fortement améliorer les indicateurs de développement humain (Algerie, 2023).

Dans cet axe de rechreche, nous discuterons les opportunités de l'Algérie dans la ZLECAf, et le rôle de la Douane dans la promotion du commerce interafricain d'une part et la protection de l'économie nationale d'autre part.

3.1. l'Algérie dans la ZLECAf

Après avoir signé l'accord à Kigali le 18 Mars 2018, l'Algérie a ratifié ledit accord en 2021 par le décret présidentiel n°21-133 du 05 Avril 2021. La ZLECAf est un choix stratégique pour l'Algérie, et surtout une opportunité pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures qui dominent l'économie nationale.

3.1.1. Les opportunités de l'Algérie dans la ZLECAf

A l'instar des accords économiques tels que : l'accord avec l'union européenne ; l'accord avec la Tunisie ; et l'accord de la grande zone arabe de libre échange (GZALE), l'Algérie à opté pour un autre et nouveau accord dans un cadre purement continental, la ZLECAf.

En conséquence, la hausse continue des prix des hydrocarbures a générée une nette amélioration des équilibres macroéconomiques. Le solde de la balance commerciale est passé d'un déficit de 9,4% du PIB en 2020 à un surplus de 0,7% en 2021, sous le coup d'une augmentation de 70% des recettes d'exportation des hydrocarbures (mondiale, 2023).

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

Ce qui signifie que les hydrocarbures constituent l'épine dorsale de l'économie algérienne jusqu'à présent.

Le commerce extérieur constitue l'un des principaux piliers de développement économique en Algérie, est un élément clé de la réalisation des plans de développement dans les domaines de l'investissement, de la production et de la consommation. D'après les statistiques de l'Office Nationale des Statistiques (ONS) Les exportations du 1er trimestre 2022 se sont élevées à 1831,8 milliards de DA contre 1025,2 milliards de DA au cours du 1er trimestre 2021 soit une hausse de 78,7% en valeurs courantes par rapport au 1er trimestre 2021.

Alors que les importations se sont élevées à 1395,2 milliards de DA au 1er trimestre 2022 contre 1202,2 milliards de DA au cours de la même période 2021, soit une hausse en valeurs courantes de 16,1% par rapport au 1er trimestre 2021.

L'ONS note que durant la période des neuf mois 2022, les prix à l'exportation de marchandises connaissent une forte augmentation de 85,4% par rapport aux neuf mois de l'année 2021. En terme de valeur, Les exportations du 1er trimestre 2022 se sont élevées à 1831,8 milliards de DA contre 1025,2 milliards de DA au cours du 1er trimestre 2021 soit une hausse de 78,7% en valeurs courantes par rapport au 1er trimestre 2021.

Ces statistiques montrent clairement que l'Algérie peut bénéficier de cet accord de la ZLECAf on ouvrant une nouvelle porte économique vers l'Afrique. Ce nouveau marché est prometteur pour l'Algérie, et pour plusieurs raisons, notamment sa situation géographique, ses richesses naturelles, son potentiel humain et financier aussi.

3.1.2. ZLECAf ou GZALE

La Grande Zone Arabe de Libre Echange représente de sa part un marché important pour l'Algérie, alors que la balance commerciale de l'Algérie avec les pays de l'accord, elle a ballotté entre excèdent et déficit, en dépit

N. MEBARKI

de la croissance positive des exportations algériennes vers les pays arabes, depuis son adhésion à cet espace commercial.

La moyenne des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays arabes depuis 2009 (année de son adhésion à la GZALE) jusqu'à 2022, a atteint 4,7 milliards de dollars par an (presse, 2023).

La ZLECAF est un marché trois (03) fois plus grand que la GZALE en terme de pays (18 pays GZALE et 45 pays ZLECAf à présent), de superficie et de population, ces indices présagent d'une part de grandes opportunités que va offrir la ZLECAF aux marchés Algérien et Africain. D'autre part, elle va pouvoir attirer un nombre important d'investisseurs locaux et/ou étrangers.

En outre, les échanges entre les pays Africains jouissent d'une certaine homogénéité de production qui caractérise cette zone et qui est basé essentiellement sur les hydrocarbures, la pétrochimie et les minéraux. Néanmoins, et malgré les richesses naturelles et la production agricole et animalier variés on remarque que les pays de la ZLECAF préfèrent traiter avec le reste du monde pour des raisons historiques ou politiques (manel, 2021, p. 51).

Ce point plus particulièrement peut se présenter comme un obstacle en matière d'origine pour l'Algérie, notamment en ce qui concerne la relation de certains pays africains membres de la ZLECAf avec l'Etat hébreu.

Les contraintes au sein de la GZALE sont nombreuses et de natures différentes. Pour l'Algérie le problème de l'origine a toujours étais une contrainte qui ralentisse les échanges, porte atteinte au principe de la confiance, et peut mettre en difficulté l'avenir de cette zone.

Dans le cadre des obstacles douaniers à l'exemple des droits de douane, plusieurs pays arabes ont réclamé une exception dans l'application des droits de douane dans le cadre de la GZALE notamment le Yémen et l'Irak qui ont commencé à appliquer des droits de 10 à 15% à partir du 01 Novembre 2016 sur tous les produits en provenance des pays de la GZALE.

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

Quant à l'Algérie, elle demande l'exclusion d'un groupe de marchandises de l'exemption douanière totale, alors que ces mesures sont en contradiction avec les dispositions du programme exécutif de la GZALE (manel, 2021, p. 52).

L'ambition principale de l'Algérie est de mettre à profit ses atouts géographiques et en matières premières, pour devenir un leader économique africain tout en profitant de ses accès au marché européen.

Sur fond de concurrence régionale et de menaces sur la stabilité dans le Sahel, y finance des projets de développement, notamment une route avec la Mauritanie et une banque de l'union Algérienne (Algerian Union Bank) dernièrement inaugurée.

Elle cherche à renforcer la Zone de libre-échange africaine (ZLECAF), qui ne représente qu'un faible volume commercial, en raison de barrières juridico-administratives et logistiques (Algerie a. d., 2023, p. 67).

L'Algérie a mis en place des dispositifs et des mesures afin d'intensifier les initiatives de diversification, améliorer le climat des affaires et appuyer les entreprises exportatrices dans leur démarche de conquête des marchés étrangers à l'exemple de la promulgation de la nouvelle loi d'investissement (22-18), la création des autorités de régulation et du la relance économique comme le CREA (Conseil du Renouveau Economique Algérien) (manel, 2021, p. 67).

En conséquence, un autre acteur essentiel qui joue un rôle très important dans la promotion des exportations et du commerce extérieur qui doit être fortement impliquer en tant que protecteur de l'économie et accompagnateur des opérateurs et entreprise, l'administration des douanes.

3.2. La douane et la question de l'origine dans la ZLECAf

L'intervention de l'administration des douanes est primordiale. Elle représente le principal acteur responsable de l'ensemble des transactions commerciales internationales.

3.2.1. La douane dans la ZLECAf

L'administration des douanes ne joue pas seulement ce rôle traditionnel fiscal de percevoir les droits et taxes, elle est devenue un partenaire actif pour les entreprises. Selon l'article « 3 » l'un des objectifs généraux de l'Accord de la ZLECAf est de « faciliter les investissements, promouvoir le développement socio-économique et poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur », où les États parties appliqueront un tarif extérieur commun (mirito, 2023, p. 3).

L'administration des Douanes Algériennes a mis en œuvre une stratégie pour accompagner les opérateurs économiques et les entreprises dans le but d'offrir plus de facilitations et avantages douaniers à ceux qui souhaitent s'engager dans cette vision continentale et de promouvoir les exportations hors hydrocarbures. Elle est présente dans toutes les réunions, cérémonies et occasions économiques.

Ces derniers jours, la DGD (Direction Générale des Douanes) a organisée une série de rencontres et de conférences au niveau nationale et à travers les services extérieurs notamment les directions régionales des douanes en collaboration avec le ministère du commerce représenté par les chambres de commerce au niveau national en faveur des entreprise et opérateurs économiques sous le thème « accompagner les entreprises pour soutenir la reprise économique », pour leur expliquer et présenter les avantages des régimes douaniers économiques (RDE).

Les RDE pourraient être définis comme les mécanismes destinés à favoriser le développement de certaines activités économiques, plus exactement l'exportation, et à renforcer les capacités concurrentielles des entreprises sur les marchés extérieurs.

Le code des douanes (loi 79-07 modifiée et complétée, portant code des douanes) a consacrée le chapitre « 7 » aux régimes douaniers économiques, ces derniers permettent le stockage, la transformation, l'utilisation et la circulation des marchandises en suspension des droits de douane, des taxes

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

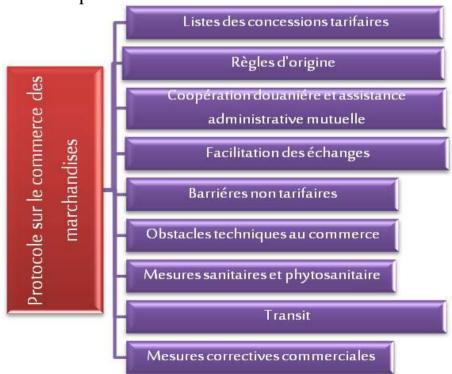
intérieurs de consommation, ainsi que tous autres droits et taxes et mesures de prohibition.

Les RDE offrent plusieurs avantages, notamment :

- Avantages financiers :
 - suspension totale ou partielle, franchise de droits et taxes.
- avantages économiques :
 - Améliorer les capacités concurrentielles des entreprises par la réduction des coûts de production;
 - Favoriser et stimuler certaines activités industrielles, notamment celles qui sont orientées vers l'exportation;
 - Faciliter les échanges internationaux.

A travers ces mécanismes, l'administration des douanes travaille davantage et envisage d'être un partenaire stratégique des entreprises afin de les encourager et les soutenir à devenir plus productrices et encore plus exportatrice.

Figure n°2 : les dispositions de l'accord qui touchent aux douanes et qui se trouvent dans le protocole sur le commerce des marchandises



Source : Ce diagramme est élaboré à partir des données du guide de la ZLECAf

Ces efforts, et ces mécanismes d'accompagnement et de facilitation, montrent que l'administration des douanes joue le rôle de protecteur de l'économie nationale, et de surveillant du commerce extérieur.

A cet effet, elle fait face à de nombreux défis et problèmes, notamment en ce qui concerne l'Origine des marchandises.

3.2.2. La question de l'origine dans la ZLECAf

L'origine des marchandises est l'un des trois éléments (Valeur et Espèce tarifaire) de taxation en douane, c'est-à-dire que les droits et taxes douanières sont perçus suivant ces éléments et en premier lieu l'Origine. Selon l'article « 14 » de l'ancien CDA (code des douanes Algériennes), le pays d'origine d'une marchandise est celui où elle a été extraite du sous-sol, récoltée ou fabriquée.

En effet, cette définition ne couvre pas vraiment certaines marchandises, alors que la tendance actuelle pour la définition de l'origine d'après les travaux de l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes) et l'accord de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) repose sur deux (02) critères :

- Les marchandises entièrement obtenues ;
- La transformation substantielle.

En conséquence, la question des règles d'origine revêt un intérêt primordial pour la mise en œuvre des outils et instruments de la politique commerciale du pays. Il est important aussi de distinguer entre les règles d'origine non préférentielles et les règles d'origine préférentielles. Ces dernières sont appliquées dans le cadre des régimes commerciaux contractuels à l'exemple de la GZALE.

Dans le cadre de la ZLECAf, environ 87% des lignes tarifaires ont fait l'objet d'un accord. Lors de la 7ème réunion du Conseil des ministres, les ministres du commerce ont approuvé l'application provisoire des règles d'origine dans les régimes commerciaux existants des CER (communautés économiques régionales), en attendant l'adoption de toutes les questions en suspens dans les négociations sur les règles d'origine, conformément à

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

l'article « 42 » de l'annexe II du protocole sur le commerce des marchandises. À cet égard, les ministres ont demandé au Secrétariat de la ZLECAf d'élaborer des lignes directrices pour une telle action (africaine, 2023, p. 55).

L'importance des règles d'origine réside dans la précision des conditions que doit satisfaire un produit pour être considéré comme originaire de la zone de libre-échange.

A cet effet, une fois les conditions énoncées dans l'annexe II, les entreprises ont la possibilité de bénéficier d'un traitement préférentiel de la ZLECAf. Les produits originaires d'un pays membre de la ZLECAf peuvent être importés dans un autre Etat partie en bénéficiant d'un traitement préférentiel qui permet à l'importateur de payer un droit de douane réduit ou de bénéficier d'une exemption des droits de douanes pour ces produits (douanes, 2023, p. 7).

Pour prouver l'origine d'un produit dans le cadre de la ZLECAf, il existe trois (03) méthodes :

- Un **Certificat d'origine ZLECAf** émis par les autorités douanières du pays d'exportation ;
- Une **auto-déclaration** par un exportateur agréé, utilisant une « **déclaration sur facture** » ou une « **déclaration d'origine** » ;
- Une **auto-déclaration** par un exportateur qui n'est pas agréé sur une facture d'un **montant inferieur a 5000 USD** (douanes, 2023, p. 14).

Dans l'accord de la ZLECAf, la vérification de l'origine est basée sur la coopération notamment administrative entre les administrations douanières des pays (exportateur et importateurs). Cette vérification peut être demandée par le pays importateur, tandis que le pays exportateur sera chargé de la réalisation de la vérification (douanes, www.wcoomd.org, 2023).

Le nouveau guide pratique pour la mise en œuvre des règles d'origine de la ZLECAf élaboré par l'OMD (organisation mondiale des douanes) dans le cadre du « Programme UE-OMD origine en Afrique », est dédié

spécialement à la vérification de l'origine des marchandises, lancé le mois de Novembre 2023.

L'article « 36 » de l'annexe II prévoit précisément trois (03) formes de vérification de l'origine :

Doutes du pays importateur

Aléatoire

Analyse des risques

VERIFICATION

Figure n°03 : les formes de vérification de l'origine

Source : Ce diagramme est élaboré à partir des données du guide pratique de l'OMD

De ce qui précède, nous constatons que la question des règles d'origine représente un sujet de discussion sérieuse entre les membres de la ZLECAf, vu que le bon déroulement des opérations commerciales et la facilitation des échanges tout en respectons les conditions édictées dans l'accord, repose sur le principe de la confiance.

CONCLUSION

En conclusion, on peut dire que théoriquement l'accord de la ZLECAf représente une véritable opportunité et une vision stratégique qui permettra sans doute de réaliser l'intégration économique africaine. Mais, cela ne signifie pas que cette intégration sera concrétisée à travers la signature et la ratification de l'accord, et l'élaboration de quelques guides pratiques.

Compte tenu de la situation économique de l'Algérie et de l'Afrique d'une manière générale.

La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne

Le pays et le continent ont vraiment besoin de cet accord, afin de valoriser leurs ressources naturelles, commercialiser leurs produits, faire circuler facilement et rapidement leurs marchandises et redynamiser leurs économies.

Dans ce cadre, un travail considérable et des efforts énormes doivent être fournis par les Etats parties, commençant par l'étude et la réalisation des projets, voire des mégaprojets considérés comme l'infrastructure de l'accord « ZLECAf » tels que la construction des routes et chemins de fer pour le transport ; la création des zones franches, etc.

A ce titre, nous recommandons:

- La construction d'un réseau routier reliant les pays membres de la ZLECAf, et dédié principalement à la circulation des marchandises ;
- La création des zones franches ;
- La construction d'un réseau de télécommunication interafricain ;
- La création d'une banque de données douanière africaine pour faciliter l'échange des informations entre les administrations douanières des pays membres de la ZLECAf.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

• Rapport:

- Ambassade de Suisse en Algérie, Rapport économique 2023 Algérie, Mai 2023.
- Rapport des Nations unies, la Zone de Libre Échange Continentale en Afrique vue sous l'angle des droits de l'homme, 2017.
- Union Africaine, Deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'agenda 2063, Février 2023.

• Mémoire :

- Bouabbes manel, la ZLECAF, une alternative pour la promotion des échanges intrafricains, Tipaza, 2021.

• Site web:

- Algérie Presse Service, article, 23 Octobre 2022. <u>www.aps.dz</u> (le 06/11/2023).
- Creck Buyonge Mirito, La Zone de Libre Echange Continentale Africaine: historique aperçu et rôle de la douane. www.wcoomd.org (le 05/11/2023).
- Banque Mondiale, Rapport de suivi de la situation économique en Algérie, Aout 2022. www.banquemondiale.org (le 06/11/2023).
- La Banque Mondiale en Algérie, www.banquemondiale.org (le 05/11/2023).
- Organisation mondiale des douanes, Guide rapide: règles d'origine de la ZLECAf, <u>www.wcomd.org</u> (le 06/11/2023).
- Organisation Mondiale des Douanes, Guide pratique pour la mise en œuvre des règles d'origine de la ZLECAf, 2023, page, 47. www.wcoomd.org (le 06/11/2023).



Revue d'Economie Douanière et Fiscale - REDF -

Volume: 2 / N°: 1 (2024) pp 43 - 58

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

The role of the IGF in strengthening the governance of public economic enterprises

DJERBAOUI Mohammed Kamal 1*

RESUME

La gouvernance d'entreprise est apparue suite à la séparation de la propriété et de la gestion et de l'incapacité de la théorie de l'agence à contrôler la gestion de l'entreprise, à protéger les droits des actionnaires et à maximiser la rentabilité, ce qui a engendré la défaillance et la faillite de nombreuses entreprises dans le monde.

Les règles ou les principes de gouvernance d'entreprise font référence à un ensemble de cadres administratifs, financiers et juridiques qui régissent les relations entre la direction de l'entreprise, les actionnaires et les parties prenantes, et qui déterminent la manière dont l'entreprise est dirigée, surveillée en améliorant sa performance.

L'objectif de cette recherche est d'analyser le rôle des différents organes de contrôle exercé sur les entreprises publiques économiques afin d'améliorer et de renforcer leur gouvernance et de déterminer l'apport du contrôle de l'inspection générale des finances en matière de gouvernance de ces entreprises,

Mots clés: Gouvernance d'entreprise, Entreprise publique économique, Inspection générale des finances, Organes de contrôle.

Jel Classification Codes: G3; G 34; D 73.

Institut d'Economie Douanière et Fiscale, kamaldjerbaoui@gmail.com

^{*} Auteur correspondant

M.K. DJARBAOUI

ABSTRACT

The corporate governance emerged as a result of the separation of ownership and management and the inability of agency theory to control corporate management, protect shareholder rights, and maximize profitability, which led to the failure and bankruptcy of many corporations around the world.

Corporate governance rules or principles refer to a set of administrative, financial, and legal frameworks that govern the relationship between corporate management, shareholders, and stakeholders, and determine how the firm is run, monitored, and improved performance.

The objective of this research is to analyze the role of the various control systems exercised over public economic enterprises in improving and strengthening their governance and to determine the contribution of the control of the General Inspectorate of Finance in the governance of these enterprises.

Keywords: Gouvernance d'entreprise, Entreprise publique économique, Inspection générale des finances, Organes de contrôle.

Jel Classification Codes: G3; G34; D73.

1. INTRODUCTION

La gouvernance d'entreprise fait référence aux relations entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et d'autres parties prenantes. Elle détermine également la structure par laquelle sont définis les objectifs d'une entreprise, ainsi que les moyens de les atteindre et s'assurer une surveillance des résultats obtenus.

Cette notion est fondée sur le principe de séparation entre les principaux propriétaires et les agents chargés de la gestion de l'entreprise. Son problème principal est l'asymétrie de l'information entre ces deux groupes d'acteurs, c'est-à-dire l'information transmise par le gestionnaire au propriétaire n'est pas fiable ou transparente.

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

De plus, les gestionnaires utilisent ces informations pour servir leurs propres intérêts en négligeant ceux des principaux actionnaires.

Au niveau d'une entreprise publique le risque d'asymétrie d'information est plus élevé vu que l'Etat est un actionnaire passif qui est représenté par un nombre importants d'organes et d'agents qui engendre un chevauchement de prérogatives.

Notre recherche vise les méthodes à travers lesquelles la gouvernance des EPE peut être renforcée notamment à travers le contrôle. C'est la raison pour la quelle nous avons étudié le rôle des différents contrôle exercés sur les EPE dans l'amélioration ou le renforcement de leur gouvernance et notamment celui de l'inspection générale des finances.

A cet effet, nous allons poser la problématique suivante :

Dans quelle mesure le contrôle de l'inspection générale des finances peut-il renforcer la gouvernance des entreprises publiques économiques ?

De cette problématique découlent les questions suivantes :

- Quelle est l'importance de la gouvernance d'entreprise ?
- Est-ce que le système de gouvernance des EPE est suffisant pour assurer leur bon fonctionnement ?
- Est-ce que les différents contrôles exercés sur les EPE peuvent améliorer leur gouvernance ?
- Est-ce que le contrôle de l'IGF est contradictoire avec le principe de l'autonomie des EPE ?

Pour aborder cette problématique, nous allons examiner les hypothèses suivantes :

• Hypothèse 01: La gouvernance d'entreprise assure la séparation entre les principaux propriétaires et les agents chargés de la gestion afin de donner à ces gestionnaires une plus grande autonomie et indépendance.

M.K. DJARBAOUI

- *Hypothèse 02*: Compte tenu de la défaillance de nombreux EPE en Algérie, probablement, leur système actuel de gouvernance n'est pas efficace.
- Hypothèse 03 : Les différents contrôles exercés sur les EPE peuvent être un outil efficace de renforcement du système de gouvernance.
- *Hypothèse 04* : Le contrôle de l'IGF n'est pas contradictoire avec le principe d'autonomie et indépendance des EPE.

2. METHODOLOGIE

Pour réaliser cette recherche, nous avons opté pour une démarche méthodologique descriptive et analytique afin de présenter les différentes notions théoriques relatives à la gouvernance d'entreprise d'une façon générale ensuite son système au niveau des EPE dans un premier temps, ensuite, analyser l'apport de chaque contrôle exercé sur ces EPE dans l'amélioration de la gouvernance afin de déterminer la place et la contribution du contrôle de l'IGF ainsi que ses perspectifs.

Enfin pour atteindre les objectifs escomptés, nous avons opté pour une démarche structurelle comme suit :

Le premier aspect de la recherche porte sur le cadre conceptuel de la gouvernance d'entreprise à savoir : des généralités sur la gouvernance d'entreprise, les typologies des mécanismes composant les systèmes de gouvernance d'entreprise et enfin, les différents systèmes de gouvernances.

Le deuxième aspect de la recherche est intitulé le système de gouvernance des entreprises publiques économiques. Cet aspect présente le cadre juridique des EPE en Algérie, le contexte de la gouvernance des EPE et la contribution des différents contrôles exercés sur les entreprises publiques économiques dans l'amélioration de leur gouvernance.

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

Le troisième aspect de la recherche porte sur étude pratique relative au contrôle de l'inspection générale des finances comme outil de renforcement de la gouvernance des EPE. Ce volet traite : la présentation de l'inspection générale des finances, les missions classiques et contemporaines de l'IGF et le contrôle de l'IGF exercé sur les EPE et ses perspectives.

3. CADRE THEORIQUE

3.1. LE CADRE CONCEPTUEL DE LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Dans notre premier axe, nous avons abordé les notions principales relatives à la gouvernance d'entreprise et notamment ses mécanismes internes et externes.

3.1.1. Les mécanismes internes de la gouvernance d'entreprise

Le contrôle interne exercé par le conseil d'administration sur les dirigeants de l'entreprise représente le premier mécanisme de la gouvernance, dans la mesure où le CA ne remplie pas seulement sa responsabilité légale, mais aussi, et surtout plus important, gérer les parties prenantes et améliorer la performance sociale de l'entreprise

Le deuxième mécanisme est la rémunération des dirigeants, qui est un des moyens les plus utilisés pour limiter l'étendue des détournements de richesse.

Le troisième mécanisme est la révocation des dirigeants. En effet le conseil d'administration a le droit de révoquer le directoire et le directeur général (DG) selon les performances atteintes par l'entreprise, c'est la raison pour laquelle, la révocation représente un mécanisme important de la gouvernance d'entreprise à travers la sanction des dirigeants incompétents et l'incitation de leurs successeurs pour appliquer la stratégie adéquate voulue par les actionnaires.

3.1.2. Les mécanismes externes de la gouvernance d'entreprise

Il existe deux catégories de mécanismes externes. La première concerne le contrôle qui s'exerce sur l'entreprise considérée comme un bloc homogène. Il s'agit du marché des biens et services et du marché financier. La seconde regroupe le contrôle qui s'exerce sur le management de l'entreprise. Il s'agit du marché des cadres dirigeants et le contrôle exercé par l'action des pouvoirs publics et en particulier celle des organes de surveillance des marchés financiers chargés de veiller à la bonne information des actionnaires et peuvent sanctionner à la fois l'entreprise et ses dirigeants

3.2. LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ECONOMIQUES

La structure de propriété et de gestion des entreprises publiques économique est compliquée compte tenu de l'intervention d'un nombre important d'organes dont les prérogatives sont chevauchées, c'est la raison pour laquelle la gouvernance de ces entreprises est jugée comme inefficace et nécessite un outil de renforcement qui est le contrôle interne et externe.

3.2.1. L'audit interne

Le rôle de l'audit interne dans la gouvernance d'entreprise dépend de son positionnement au sein de l'organisation. Différents niveaux de rattachement sont possibles, chacun ayant une contribution variable à la gouvernance d'entreprise.

La fonction de l'audit interne peut être rattachée à la direction opérationnelle, généralement à la direction administrative et financière. Ce rattachement offre un meilleur suivi technique du service d'audit interne. Néanmoins, son placement au plus bas niveau hiérarchique nuit à son efficacité, et représente le rattachement le moins favorable à son fonctionnement.

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

Le service d'audit interne peut être également rattaché à la direction générale, cela permet d'avoir une proximité relationnelle entre les deux instances, et facilite la tâche principale de l'audit interne d'apporter une assistance au management, dialogué avec la direction générale et tous les échelons hiérarchiques. Cependant, ce rattachement présente un inconvénient majeur lié au fait qu'il peut y avoir une collusion entre l'audit interne et la direction générale au détriment de l'intérêt des actionnaires

3.2.2. Le commissariat aux comptes

Le commissaire aux comptes est le mieux placé pour apprécier les difficultés des entreprises. Il est au cœur du dispositif de prévention. En effet, les commissaires aux comptes sont les acteurs qui sont les moins confrontés aux problèmes d'asymétrie d'information puisque leur mission consiste à certifier les comptes de l'entreprise. Dans ce réseau, leur rôle est central car il permet d'évaluer bien avant les autres acteurs, les difficultés des entreprises

Les commissaires aux comptes sont bien placés pour relever les premiers signes de dégradation de la situation de l'entreprise. Leur alerte peut être bien efficace, car elle est déclenchée par un professionnel qui suit de manière permanente l'évolution de la société et peut agir dès l'apparition des premiers signes de difficultés.

Cependant, la capacité du commissaire aux comptes à déclencher une procédure d'alerte est liée à la nature et la durée de sa relation avec l'entreprise cliente car les conditions de cette relation peut l'inciter à limiter tout recours à la procédure d'alerte vu l'impact que cela impliquerait sur la réputation du commissaire aux comptes.

3.2.3. Le contrôle de la cour des comptes

Les EPE sont soumises au contrôle de la cour des comptes conformément à l'article 192 de la constitution Algérienne. En effet, le rôle de la cour des comptes est de s'assurer de l'existence, de la pertinence, de l'efficacité et de l'effectivité des mécanismes du contrôle et d'audit interne.

M.K. DJARBAOUI

Ainsi, elle s'assure de la mise en place, dans les EPE contrôlées, de systèmes et procédures garantissant la régularité de la gestion de leurs ressources et emplois, la protection de leur patrimoine et de leurs intérêts ainsi qu'une traçabilité rigoureuse et fiable de l'ensemble des opérations financières et comptables réalisées.

La mission de la cour des comptes se solde par un certain nombre de recommandations qu'elle juge appropriées pour le renforcement des mécanismes de prévention, de protection et de gestion optimale des deniers publics.

Cependant, les revenus des EPE ne sont pas soumis au contrôle de la cour des comptes dans la mesure où, ces fonds sont considérés comme étant des fonds privés propres aux EPE.

4. RESULTATS

Confier à l'IGF la mission de contrôle et d'audit de gestion des EPE en tant qu'organe sous l'autorité des pouvoirs publiques peut être contradictoire avec les réformes économiques depuis 1988, surtout si l'on suppose que la mission de contrôle et d'audit de l'IGF est considérée comme un contrôle externe.

Du fait que les EPE relève du droit privé, la question se pose sur la nature de l'intervention de l'IGF, peut-elle être considérée comme un contrôle externe qui contredit la réforme économique ou un renforcement du contrôle interne et de la gouvernance des EPE, notamment au regard de la propagation des cas de dilapidation des fonds publics et l'incapacité de ses organes à jouer pleinement leur rôle.

L'IGF joue un rôle important dans le contrôle de la gestion des EPE, ses interventions s'effectuent à travers plusieurs outils à savoir :

• La comptabilité générale : à travers la comptabilité générale l'IGF exerce son droit de vérification de toutes les opérations

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

comptables et financières de l'EPE et l'analyse dynamique de la structure de son bilan pour s'assurer de la sincérité des informations comptables et financières qui sont considérées comme un élément principal de la prise de décision.

- La comptabilité analytique : la comptabilité analytique a un rôle d'analyse et d'estimation car elle dispose de plusieurs techniques comme la mesure des coûts standards ainsi que la mesure de la rentabilité, cette dernière est un paramètre important pour les inspecteurs de l'IGF qui leur permettre de juger l'efficacité économiques et productives de l'EPE.
- L'analyse financière: L'augmentation du volume des opérations financières et l'amélioration de leur qualité ont largement contribué à créer une nouvelle vision sur l'analyse financière, en passant d'une analyse statique à court terme (une année) à une analyse dynamique (étudier la situation financière de l'établissement à moyen et long terme). Ses résultats vont donner aux inspecteurs une vision claire sur l'évolution de la gestion financière de l'EPE.
- Le manuel de procédures de gestion : Le manuel de procédures de gestion d'une EPE est un document qui décrit d'une manière détaillée les procédures à suivre pour chaque structure dans l'entreprise pour atteindre les objectifs ciblés, ce manuel est soumis à l'approbation du conseil d'administration avant son entrée en vigueur.

Les inspecteurs de l'IGF peuvent utiliser ce document pour s'assurer de la conformité des procédures suivies réellement par les responsables et les agents de chaque structure. De plus, ils peuvent procéder à l'évaluation de ce manuel, et éventuellement proposer des modifications visant à introduire ou modifier

M.K. DJARBAOUI

certaines procédures afin de renforcer le système du contrôle interne.

En plus de son contrôle exercé sur la gestion des EPE, l'IGF peut également être un outil important d'évaluation du rendement du secteur public économique dans sa globalité ainsi que le système de gouvernance mis en place pour le bon fonctionnement de ce secteur. Aussi l'évaluation stratégique est importante afin d'anticiper l'avenir de la privatisation et son impact ainsi que ses mécanismes les plus efficace, de choisir éventuellement les secteurs les plus adapté à la privatisation et ceux qui nécessitent toujours une gestion par les organes de l'Etat actionnaire.

Donc, le rôle de l'IGF ne se limite pas à la seule mission de contrôle à postériori afin de déterminer les responsabilités et la recherche des erreurs, mais, elle peut contribuer également à l'assistance des décideurs à travers la mise en place d'un système de gestion efficace, moderne et souple qui peut être mieux adapté aux objectifs de l'entreprise. L'efficacité de cette assistance peut être le résultat des compétences des inspecteurs de l'IGF qui ont l'opportunité d'avoir une plus grande expérience au niveau de différentes EPE ce qui permet de proposer les modèles de gestion les plus adaptés.

Contrairement à l'audit interne, le contrôle de l'IGF exercé sur les EPE est plus indépendant vu qu'il s'exerce pour le compte de l'Etat actionnaire, par contre la fonction de l'audit interne est souvent rattachée à la direction générale et parfois elle prend la forme d'un comité d'audit rattachée au conseil d'administration.

Le contrôle de l'IGF est également plus exhaustif par rapport au commissariat aux comptes qui est devenue un outil important pour l'assurance de la fiabilité de l'information comptable, mais sans jugement sur la qualité du contrôle exercé par le conseil d'administration.

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

5. CONCLUSION

Ce travail nous a permis de confirmer l'importance du contrôle de l'IGF exercé sur les EPE à travers : d'une part, le contrôle de gestion qui permet de garantir la bonne gestion de l'entreprise en s'assurant que les ressources sont employées de manière efficace et efficiente, d'autre part on trouve le contrôle de conformité qui a pour objectif l'assurance du respect des procédures et la protection du patrimoine de l'entreprise. Ce premier type classique de contrôle des EPE par l'IGF intervient pour fournir des outils qui serviront aux décideurs la capacité de suivre l'impact de leurs actions. Celles-ci résultant de décisions de portées stratégiques.

Le deuxième type d'interventions consiste à l'évaluation globale du système de gouvernance existant ainsi que la nature de relation entre les différents organes de gouvernance à savoir les dirigeants et le conseil d'administration pour assurer la séparation entre ces deux organes ainsi que l'évaluation de la compétence et la capacité des membres du CA à accomplir leurs taches ce qui représente la pierre angulaire de la gouvernance des EPE.

Le pouvoir de l'IGF contrairement aux autres contrôles exercés en matière de gouvernance consiste en un ensemble de caractéristiques à savoir :

- Une plus grande indépendance dans la réalisation de ces missions de contrôle, dans la mesure ou l'IGF n'est pas soumise à l'influence des organes de gouvernance ou celle du ministère de tutelle vu qu'elle est rattachée directement au Ministre des Finances.
- L'exhaustivité des missions de l'IGF qui peut effectuer tous types de contrôle ce qui donne aux décideurs une vision globale sur le fonctionnement de l'EPE.
- Les compétences et la polyvalence des inspecteurs de l'IGF jouent un rôle important dans la qualité du contrôle.

M.K. DJARBAOUI

De plus, le contrôle de l'IGF n'est pas contradictoire avec le principe d'autonomie et indépendance des EPE, car ce principe consiste à éviter l'influence pratiquée par l'Etat représenté par les responsables politiques sur les EPE ainsi que toute demande informelle qui sort du cadre d'activité normale de l'entreprise publique et qui ne sont pas dans l'intérêt de celle-ci. Par contre le contrôle de l'IGF à coté de son rôle de rapporteur au profit de l'Etat, il peut également attirer l'attention des gestionnaires sur les lacunes et les défaillances de gestion de leurs entreprises et les oriente vers une meilleure prise de décision.

Enfin, la fonction de contrôle est très importante en matière de renforcement de la gouvernance des EPE et pour lutter contre le pouvoir discrétionnaire qui profite d'une incertitude et qui conduit à la mauvaise gestion et prise de décision et qui vont à l'encontre de l'intérêt de l'entreprise.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

- BOUDJENAH. Yasmine, « Algérie décomposition d'une industrie (1980-2000) », Edition L'Harmattan, 2002.
- CHAMPAUD Claude. « Le Pouvoir de concentration de la société par actions », Sirey, Paris, 1962.
- EBONDO WA MANDZILA. Eustache, « La gouvernance de l'entreprise : une approche par l'audit et le contrôle interne », L'Harmattan, Paris, 2005.
- NGEW. N. Franklin et al, « La gouvernance d'entreprise dans les marchés en développement et émergents », Routleg taylor et francie groupe, New York, 2017.
- NACIRI. Ahmed, « Traité de gouvernance corporative : théorie et pratiques à travers le monde », Les presses de l'université LAVAL, Québec, 2006.

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

- PARRAT. Fréderic, « Le gouvernement d'entreprise : ce qui a déjà changé, ce qui va encore évoluer », Maxima, Paris, 1999.
- PEREZ Ronald., « La gouvernance de l'entreprise », édition La découverte, Paris, 2003.
- RENARD Jacques, « Théorie et pratique du l'audit interne » ,7eme Édition, Édition d'organisation, Paris, 2009.
- SCHIEKN Pierre, « Mémento d'audit interne », Édition Dunod, Paris, 2007.
- VAN DEN BERGHE. Lutgart, « La normalisation internationale de la bonne gouvernance d'entreprise : les meilleures pratiques pour le conseil d'administration », Klewer academic publishers, Dordrecht, 1999.
- WILLIAMS, H.M. et SHAPIRO, I.S. « Power and Accountability, The Changing Role of the Corporate Board of Directors », Les presses de l'université de Carnegie-Mellon, 1979.

Articles scientifiques

- ADJA. Hamida. KECHAD. Rabah. COLOT. Olivier. « Apport de l'audit interne à la gouvernance des entreprises : cas de l'Algérie », Laboratoire : REDSIEM, École Supérieure de Commerce (Algérie) et Université de Mons (Belgique), Vol 15, n°1. 2021.
- AZIEZ. Lamia et KOUDRI. Ahmed, « Le conseil d'administration : un mécanisme inefficient de la gouvernance des entreprises publiques économiques (EPE) », Les cahiers du cread, Vol 31, n°113.
- CHELIL Absellatif et MEZIANI Henen, « Les mécanismes de controle dans la gouvernance d'entreprise en Algérie », Magazine économique Al-Bashaer, Vol 1, n° 1, 2014.
- DJEKIDEL. Yahia, « Le commissariat aux comptes : Mission d'intérêt général », Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion Université de Laghouat, Algerie, Vol 15. N0 02, 2018.

M.K. DJARBAOUI

- JENSEN, M.C., « The Modern Industrial Revolution, Exit and the Failure of Internal Control Systems », Journal of Finance, 1993.
- LAKEHAL Salah, « Le statut juridique de l'entreprise publique économique à l'ère du désengagement de l'Etat de la sphère économique », Université AKLI MOHAND OULHADJ de Bouira, Revue critique de droit et science politique, Vol 12, n° 1.
- MESSAHEL. Sassia, « La gouvernance d'entreprises en difficultés en Algérie : Quel rôle pour les Commissaires aux comptes ? », Revue des sciences économiques et de gestion, Université de Sétif 1, Algérie, Vol 17, n° 1, 2017.
- OMRI. Abdelwahab, « Systèmes de gouvernance et de performance des entreprises Tunisiennes », Revue française de gestion, 2003.
- RACHEDI. Abdelkader, MAARIF. Mohamed, BENHAMIDA. Mohammed, « Les modèles de la gouvernance d'entreprise », Les cahiers du MECAS, Faculté des sciences économiques commerciales & des sciences de gestion Université Dr Moulay Tahar, Saida, 2014.
- SHLEIFER Andrei et VISHNY Robert, « A Survey of Corporate Governance », Journal des finances, 1997, vol. 52.
- WANG. Jia et DEWHIRST. Dudley, « Conseils d'administration et orientation des parties prenantes », Revue d'éthique commerciale, Vol. 11.
- WEIMER, J., et PAPE, J. C. « A taxonomy of Systems of Corporate Governance », BETA publicatie : preprints, Technische Université d'Eindhoven, Vol 23, 1998.
- ZAAFRANE. Mansouria, « L'efficacité du commissariat aux comptes en vertu de l'application des normes ISA (International Standards on Auditing) Cas des commissaires aux comptes Algériens », Revue finance et marchés, Université de Mostaganem, Algérie, Vol 3, n° 2.

Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques

Textes juridiques

- Loi n°88-01 du 12 janvier 1988 portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, JO n° 2 du 13/01/1988.
- Ordonnance n° 95-25 du 25 Septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, JO n° 55 du 27/09/1995.
- Ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques, JO n° 47 du 22/08/2001.
- Décret exécutif n°92-78 du 22/02/1992 fixant les attributions de l'inspection générale des finances, JO n° 15 du 26/02/1992.
- Décret exécutif n°08-272 fixant les attributions de l'inspection générale des finances, JO n° 50 du 07/09/2008.
- Décret exécutif n° 08-273 du 6 septembre 2008 portant organisation des structures centrales de l'IGF, JO n° 50 du 06/09/2008.
- Décret exécutif N°08-274 du 6 septembre 2008 portant l'organisation et les attributions des inspections régionales de l'inspection générale des finances, JO n° 50 du 06/09/2008.
- Décret exécutif n°11-32 du 27/01/2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes, JO n° 7 du 02/02/2011.

Travaux universitaires

• BOUSSADIA. Hichem, « La gouvernance d'entreprise et le contrôle du dirigeant : cas de l'entreprise publique Algérienne », Thèse de doctorat, Université Abou bekr belkaid de Tlemcen, 2013/2014.

Site internet

- PLIHON. Dominique. Alternatives Économiques, https://www.alternatives-economiques.fr/.
- L'institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), https://www.ifaci.com/.

M.K. DJARBAOUI

- Site du Ministère des finances Algérien, https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/services-2/inspection-generale-des-finances/19-evolution-du-cadre-juridique-de-l-igf.
- Site du Ministère des finances Algérien, https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/services-2/inspection-generale-des-finances/21-le-role-de-l-igf-en-matiere-d-expertises-judiciaires.



Revue d'Economie Douanière et Fiscale - REDF -

Volume: 2 / N°: 1 (2024) pp 59 - 69

Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale

Measures to combat tax base erosion

LAMI Amrane^{1*}

RESUME:

Le nouveau contexte économique caractérisé par la mondialisation et le libre-échange a fait croitre la concurrence fiscale entre les pays. Ces derniers, cherchent de plus en plus à favoriser le terrain aux investisseurs pour développer leurs économies et augmenter leurs recettes fiscales. Cependant, il en résulte des montages fiscaux élaborés par des multinationales ayant des compétences très avancées dans le domaine dans le but de payer moins d'impôts, ce qui par conséquent donne lieu à l'érosion de l'assiette fiscale.

L'Algérie, confrontée au défi de l'érosion de son assiette fiscale, considère l'optimisation fiscale comme une préoccupation majeure. Dans cette optique, le pays explore les différentes mesures en cherchant à renforcer ses politiques fiscales nationales et en s'engageant également dans des discussions avec des organisations internationales telles que l'OCDE pour bénéficier de conseils et de normes afin de mieux répondre aux enjeux fiscaux mondiaux.

L'interaction entre les dynamiques nationales et les initiatives internationales contribue à façonner l'approche de l'Algérie face à ces défis complexes.

Mots clés : érosion de l'assiette fiscale, optimisation fiscale, OCDE, coopération internationale, perspectives de l'Algérie.

Jel Classification Codes: H 3 ; O 23 ; E 62.

¹ Institut d'Economie Douanière et Fiscale, amranelami9@gmail.com

_

^{*} Auteur correspondant

ABSTRACT:

The new economic context characterized by globalization and free trade has increased tax competition between countries. The latter are increasingly seeking to provide opportunities for investors to develop their economies and increase their tax revenues. However, this results in tax schemes developed by multinationals with very advanced skills in the field with the aim of paying less taxes, which consequently gives rise to the erosion of the tax base.

Algeria, faced with the challenge of the erosion of its tax base, considers tax optimization as a major concern. With this in mind, the country is exploring the different measures by seeking to strengthen its national tax policies and also engaging in discussions with international organizations such as the OECD to benefit from advice and standards to better respond to tax issues. worldwide.

The interaction between national dynamics and international initiatives helps shape Algeria's approach to these complex challenges.

Key words: erosion of the tax base, tax optimization, OECD, international cooperation, Algerian perspectives.

Jel Classification Codes: H 3 ; O 23 ; E 62.

1. INTRODUCTION

La mondialisation a eu comme conséquence l'ouverture des pays vers l'extérieur et l'accroissement des échanges internationaux à travers l'installation des sociétés apparentées dans plusieurs pays à la fois, ces dernières ont conduit les Etats à développer leurs systèmes fiscaux dans le but de collecter encore plus de recettes.

Cependant, ces changements dans la législation fiscale ont créé des inégalités, et ont conduit les multinationales à chercher les pays où les charges fiscales sont moindres. Elles se sont alors retrouvés à délocaliser

Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale

leurs bases imposables dans les Etats où le régime fiscal est le plus avantageux et donc donner lieu à l'érosion de l'assiette fiscale.

Ce phénomène se traduit par les stratégies de planification fiscale qui profitent des vides juridiques et des différences dans les règles fiscales nationales et internationales pour transférer les bénéfices vers des pays ou des régions où les entreprises ont peu d'activités réelles mais sont soumises à des taux d'imposition bas, de sorte que la charge fiscale soit faible ou nulle. Face à cette perte de recettes, des mesures ont été mises en place par les différents pays et notamment l'Organisation de Coopération et de Développement Economique.

Dans ce contexte, l'Algérie à l'instar des autres pays ayant l'objectif d'une économie ouverte vers le marché, s'est retrouvée confronté à l'érosion de l'assiette fiscale. A cet effet, les pouvoirs publics algériens ont mis en place des mesures et des réformes dans le but de lutter contre l'érosion de la base imposable, et ainsi accroître les recettes fiscales.

Cette érosion de l'assiette fiscale a été accentuée ces dernières années par l'économie numérique et les stratégies d'optimisation fiscale à l'échelle mondiale, représentant un défi significatif pour de nombreux pays. Face à cette problématique, des mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale ont été mises en place à l'échelle internationale, avec l'OCDE jouant un rôle central en établissant des normes et recommandations.

Aux yeux du monde, l'Algérie reste un pays avec de grands progrès à faire dans la coopération internationale pour lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale, car celle-ci exige de plus en plus de transparence et de mesures qui doivent être prises. C'est dans cette perspective que ce travail de recherche sera focalisé autour de la problématique suivante : « Quelles sont les perspectives de l'Algérie dans le cadre de la lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale ? » et pour répondre à celle-ci, il convient de soulever les questions suivantes :

-Qu'est-ce que l'érosion de l'assiette fiscale, et quels en sont les causes et les mécanismes ?

-Quelles sont les mesures internationales mise en place pour lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale ?

-Comment l'Algérie fait-elle face au phénomène de l'érosion de l'assiette fiscale ?

-Quelles pourraient être les perspectives futures de l'Algérie dans la lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale ?

2. METHODOLOGIE

A cet effet, cette étude reposera sur des recherches documentaires sur l'érosion de l'assiette fiscale, avec pour objectif de comprendre ses causes et ses mécanismes et prendre connaissance des mesures prises au niveau internationales pour lutter contre ces pratiques dommageables. Il traitera ensuite le cas de l'Algérie dans le cadre de ce phénomène ainsi que les perspectives d'avenir pour y faire face.

3. CADRE THEORIQUE

L'impôt a plusieurs fonctions, il procure en premier lieu des recettes pour l'Etat et aux collectivités locales, ensuite il est utilisé par l'Etat pour intervenir sur l'économie, et enfin il a une fonction sociale qui permet la redistribution des richesses pour réduire les inégalités entre les individus.

L'impôt est l'un des instruments de la politique budgétaire, il permet d'alimenter les caisses de l'État et augmenter le niveau des dépenses publiques afin de réaliser l'objectif du bien-être social.

Cependant, certains contribuables le voient comme une injustice envers eux et leurs richesses, ils se mettent à adopter des stratégies tant légales qu'illégales, leurs permettant de se soustraire au paiement de l'impôt et

Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale

ainsi diminuer leurs charges fiscales. C'est ce qu'on appelle l'érosion de l'assiette fiscale.

Celle-ci peut se faire par plusieurs mécanismes et stratégies comme la dissimulation des revenus réellement perçus, par la délocalisation des bases imposables vers les paradis fiscaux, ou encore le recours aux sociétés écrans ou la manipulation des prix de transfert.

L'érosion de l'assiette fiscale peut être causée par plusieurs facteurs comme la pression fiscale qui, lorsqu'elle est élevée provoque une résistance au paiement de l'impôt, l'injustice fiscale et l'incivisme fiscal peuvent également être parmi les causes de l'érosion fiscale. Cette dernière peut avoir des conséquences sur le plan financier, économique, politique et social.

Face à l'érosion de l'assiette fiscale, les différents pays n'ont eu d'autres choix que de coopérer et de créer des institutions communes, pour unir leurs forces et leurs efforts afin de limiter la fuite de leurs recettes publiques. Ainsi, diverses organisations mondiales et divers pays se sont retrouvé à signer des accords et à effectuer des échanges d'informations pouvant aider à lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale dans le monde.

La coopération fiscale internationale a pris une nouvelle dimension, entraînant des enjeux importants dans le cadre de la lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale, notamment une plus grande transparence fiscale et le développement des échanges de renseignements entre les Etats.

Elle a également engendré la signature des conventions fiscales internationales entre ces pays afin de mettre en place des régimes et des dispositions communes pour lutter contre les pratiques dommageables au trésor public.

Par ailleurs, les coopérations nourrissent une fiscalité internationale équitable favorisant ainsi le développement et la lutte contre l'optimisation fiscale agressive des multinationales et font face aux défis de la fiscalité du numérique.

Dans le même contexte, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a toujours eu pour vocation de faire progresser le bien-être partout dans le monde, en dispensant aux gouvernements des conseils sur la mise en œuvre de politiques à l'appui d'une croissance résiliente, inclusive et durable.

A cet effet, et en collaboration avec d'autres pays, elle a mis en place le projet « Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) » qui a pour but de mettre en place un ensemble d'action (15 actions) avec chacune des dispositions précises visant à lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert de bénéfices.

Un autre instrument a été mis en place pour la même raison, ce dernier est le forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui propose des normes d'échange d'informations entre les Etats membres du forum.

Ces échanges se font sur demande ou de manière automatique, et donnent lieu à des coopérations entre les administrations fiscales de différentes juridictions. Ce forum mondial a en effet été et reste à ce jour une des mesures des plus efficaces contre l'érosion de l'assiette fiscale, et les pays du monde entiers ne cessent de faire des efforts pour y adhérer, comme le cas de l'Algérie qui y a adhéré en 2021.

4. RESULTATS

Dans sa démarche pour aller vers une économie du marché, de diversification et de non dépendance des hydrocarbures, l'Algérie à l'instar des autres pays n'a pas eu d'autres choix que de mettre en place des réformes dans divers secteurs.

Parmi ces dernières, la réforme fiscale est l'une des plus importantes car elle permet de se tourner vers ses recettes issues de la fiscalité ordinaire.

Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale

Cependant, dans cette perspective, le pays n'a pas pu être épargné par le phénomène de l'érosion de l'assiette fiscale. En effet, les pouvoirs publics algériens se sont retrouvés dans l'obligation de faire des changements importants au niveau nationale mais également vis-à-vis des partenaires étrangers.

Sur le plan organisationnel l'administration fiscale a subi de nombreux changements notamment dans sa structure avec la création de la direction des grandes entreprises, des centres des impôts et des centres de proximité des impôts. Elle a ensuite vu sa relation avec le contribuable s'améliorer avec un rapprochement par le biais des technologies d'informations et de communication.

Sur le plan législatif, le législateur algérien a également apporté des améliorations au sein des dispositions fiscales en clarifiant certains textes et en abrogeant d'autres, afin de faciliter leur interprétation et garantir l'exhaustivité dans la définition des concepts.

Il y a eu également un renforcement des droits de communication entre l'administration fiscale et les autres institutions financières afin de renforcer son pouvoir de contrôle.

Au niveau international, l'Algérie fait également face à différents opérateurs étrangers et donc à des risques de transfert indirects de bénéfices en dehors du territoire national.

A cet effet, des conventions ont été signées et des mesures ont été prises notamment dans le cas de l'érosion de l'assiette fiscale par les frais de siège, d'assistance technique, financière ou comptable en limitant leur déduction pour éviter l'abus des multinationales dans ces frais pour réduire leurs bénéfices imposables.

Dans le même contexte, le législateur algérien a également renforcé les dispositions en vigueur pour réduire les risques d'érosion de l'assiette fiscale par le biais des prix de transfert, en exigeant une documentation justifiant les méthodes de calculs de ces derniers.

Dans le cadre de la lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale, des perspectives diverses s'ouvrent pour l'Algérie; à commencer en premier lieu par l'élargissement de son réseau conventionnel vers des pays industrialisés comme les Etats-Unis et le Japon.

Ensuite, l'intégration de l'Algérie à l'OCDE pourrait constituer une avancée de grande ampleur, car elle ouvrira des possibilités de coopérations avec d'autres pays et permettra à la direction générale des impôts de profiter de nouvelles expériences et de nouveaux instruments pour lutter contre l'érosion de la base imposable, comme la convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, l'instrument multilatéral BEPS et l'adhésion au forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Enfin, comme dernière perspective, le modèle de conventions proposée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pourrait être plus aligné sur les besoins et les priorités de l'Algérie, car elle intègre des considérations autres que fiscales qui sont liées au bien-être des populations.

5. CONCLUSION

En guise de conclusion, il y a lieu de dire que ce présent travail a eu pour objet de faire des recherches sur les mesures prises pour lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale dans le monde et de voir la situation de l'Algérie à ce sujet.

En effet, un accent a été mis sur les différentes opportunités qui s'offrent à cette dernière dans le domaine de la fiscalité internationale, qui est primordiale pour le développement des relations avec les autres pays.

Le gouvernement algérien ne s'est donc pas fait attendre et a déjà montré des signes de la bonne volonté d'aller vers une transparence plus accentuée dans les échanges transfrontaliers, notamment avec de nouvelles dispositions relatives à la fiscalité des entreprises étrangères.

Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale

Le tout dans l'objectif ultime d'encourager l'investissement d'un côté et la production nationale de l'autre en faisant régner la justice et l'équité fiscale et en donnant un nouveau souffle et une nouvelle vision dans la gestion des finances publiques.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

- BOUVIER Michel, introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt, 14ème édition LGDJ, S.L, 2020, 270 pages.
- COZIAN Maurice, les grands principes de la fiscalité des entreprises,
 Lexis Nexis, 4ème édition, S.L, 1999, 513 pages.
- HUART Florence, économie des finances publiques, édition Dunod, Paris, 2015, 320 pages.
- VERNIER Éric, Fraude fiscale et Paradis fiscaux, Edition Dunod, S.L, 2018, 222 pages.

Article scientifique

• DELFOSSE Guillaume, « l'instrument multilatéral-petit guide à destination de l'utilisateur », revue générale de fiscalité et de comptabilité pratique, N°78, 2017.

Textes juridiques

- Article 150 de la constitution algérienne.
- Article 141 quater du CIDTA. Loi des finances 2010.
- Articles 8 et 44 de la Loi des finances 2017.
- Article 141 du CIDTA. Lois des finances 2019, 2022, 2023.
- Article 141 quinquies du CIDTA. Loi des finances rectificative 2023.

- Article 151 ter du CIDTA. Loi des finances rectificative 2023.
- Article 189 du CIDTA. Loi des finances rectificative 2023.
- Article 20-5 du CPF.
- Article 20 bis du CPF.
- Article 169 bis du CPF.
- Article 192-3 du CIDTA. Loi des finances rectificative 2023.
- Arrêté du 17 Novembre fixant les sociétés concernées par la documentation initiale et complémentaire, justifiant les prix de transfert appliqués par les sociétés apparentées.
- La note N°70/MF/DGI/ DLRF/ SD2/ 2017, relative aux dispositions contenues dans la loi de finances pour 2017 relatives au contrôle des prix de transfert.

Travaux universitaires

• JAMAM Mahmoud, thèse de doctorat en sciences économiques « le système fiscal et ses effets sur le développement économique », Université Hassan 2 de Casablanca, 2009-2010.

Rapports

- OCDE, L'élaboration d'un instrument multilatéral pour modifier les conventions fiscales bilatérales, Action 15 Rapport final 2015, Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, Éditions OCDE, Paris, 2015.
- Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices Aligner les prix de transfert calculés sur la création de valeur ACTIONS 8-10 : Rapports finaux 2015.
- Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, résumés rapports finaux 2015.
- OCDE, Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends, Action 14 - Rapport final 2015, Projet OCDE/G20 sur

Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale

l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, Éditions OCDE, Paris, 2016.

• OCDE, les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, rapport intérimaire 2018.

Site internet

- https://www.oxfamfrance.org
- https://gestion-de-patrimoine.ooreka.fr
- https://www.oecd.org
- https://www.algerie-eco.com
- https://www.ataftax.org/
- https://www.mfdgi.gov.dz
- https://www.un.org/fr/desa/convention-sur-les-doubles-impositions
- https://kpmg.com



Revue d'Economie Douanière et Fiscale - REDF -

Volume: 2 / N°: 1 (2024) pp 70 - 89

Tax expenditures: A Study on the impact of tax incentive schemes on the development of investment in Algeria

BENABDELKADER Ahlem 1*

RESUME:

Les incitations fiscales ou les dépenses fiscales représentent des mesures dérogatoires à un système fiscal de référence. Leur mise en œuvre tend à encourager et à promouvoir l'investissement en vue d'atteindre une croissance inclusive. Elles ont pour effet de réduire ou de différer l'assujettissement à l'impôt d'une certaine catégorie de contribuables.

L'Algérie a suivi les pas d'autres pays et a opté pour des réformes radicales depuis le début des années 1990 avec l'introduction de mesures fiscales préférentielles accordées à certains contribuables à travers l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) ex- ANDI et les dispositifs d'appui à l'emploi à savoir l'ANADE, la CNAC et l'ANGEM.

Ces mesures fiscales préférentielles, objet de notre étude peuvent prendre plusieurs formes telles que les déductions fiscales, les exonérations, le taux d'imposition réduit etc.

Généralement, l'utilisation de mesures incitatives pour attirer les investissements engendre pour les États à une série de défis. Ils doivent s'assurer de l'efficience et de l'efficacité des incitations fiscales mises en place et de fournir un niveau d'imposition qui génère des revenus suffisants pour financer les différentes dépenses. Ainsi, les Etats devraient estimer et évaluer leur coût afin de rationaliser leur utilisation en maintenant ceux qui permettent d'atteindre les objectifs visés, et abroger ceux qui ne le permettent pas.

L'objectif de ce sujet est d'étudier l'impact des avantages fiscaux incitatifs sur le développement de l'investissement en Algérie.

Institut d'Economie Douanière et Fiscale, ahlemaek97@gmail.com

^{*} Auteur correspondant

On a constaté que l'AAPI détient la plus grande part en matière de dépenses fiscales; en conséquence, c'est le dispositif qui illustre une meilleure représentation de l'investissement en Algérie puisqu'il est le garant de sa promotion.

Les dépenses fiscales ne sont pas le seul outil de la politique de promotion des investissements, elles doivent être accompagnées d'autres conditions telles que la stabilité économique et politique.

Mots clés: Dépenses fiscales, avantages fiscaux, investissement, politique fiscale, développent économique.

Jel Classification Codes: E 62; K 34; H21.

ABSTRACT:

Tax incentives or tax expenditures represent derogatory measures to a benchmark tax system, their implementation tends to encourage and promote investment in order to achieve inclusive growth. They have an effect of reducing or deferring the tax liability on a certain category of taxpayers.

Algeria followed the steps of others countries and opted for radical reforms since the beginning of 1990s with the introduction of preferential tax measures granted to certain taxpayers within the context of the Algerian Investment Promotion Agency (AAPI) formerly known as ANDI and the employment support system namely ANADE, CNAC and ANGEM.

These preferential tax measures, the subject of one's study can take several forms, namely tax credit, tax deductions, exemptions, reduced tax rate etc.

Generally the use of incentive measures to attract investment exposes the states to face a series of challenges. They must ensure the efficiency and the effectiveness of tax incentives put in place and provides a level of taxation that generates sufficient revenue to finance government expenditures. Thus the states should estimate and evaluate their cost in order to rationalize their use by maintaining those that allow the achievement of the targeted objectives, and abrogate those that do not allow.

The aim of this topic is to study the impact of the tax incentive scheme for the development of investment in Algeria. One has found that AAPI is the system that holds the largest share when it comes to tax expenditures; therefore it is the system that illustrates a better image of investment in Algeria since it is responsible for its promotion. Tax expenditures are not the only tool in investment promotion policy; it needs to be accompanied by other conditions such as economic stability and political stability.

Key words: Tax expenditures, Tax incentives, Investment, Tax policy, economic growth.

Jel Classification Codes: E 62; K 34; H21.

1. INTRODUCTION

In all nations, the governments play a vital role in the regulation and the development of the economy, it intervene through its economic policy in order to accomplish certain economical, social and even political objectives namely, the revival of employment, create value added and stimulate economic growth. Among the instruments that the governments use to achieve these goals is Tax policy.

Nowadays, all states have granted taxation an important place in their policies. Currently taxation represents an important tool in the orientation and the achievement of state decisions and objectives thanks to the prominent place of taxes at all levels of the society and the multiplicity of its induces effects on all the economic operations related to goods and services.

Taxes and fees are a constituent that can largely influence the behavior of economic operators. It is considered as a component of economic policy because an adjustment of the level of taxation rends it possible to support and stimulate the demand of economic agents. Today, tax policy illustrates a new conception of the government intervention, because it allows

adjusting the level of tax burden, tax base and even the redistribution of tax levies. It is necessary that each country must master its tax policy in order to achieve the goals of high employment, stabilization of macroeconomic aggregates and also accomplishes economic growth i.e. achieve equitable growth (inclusive growth)

Such objectives can be achieved through the adoption of an incentive tax policy, which consists of implementing some measures that aim to diminish the tax liability and guiding the behavior of economic operators.

Hence, the perfect element of an incentive social economic policy is tax expenditures or in other terms, tax incentives. Tax expenditures are the government estimated lost revenues that results from giving some tax preferences to a certain category of tax payers. In more simple words, tax expenditures are loss revenue for the government and a reduction in tax liability for the taxpayer.

Tax expenditures or tax incentives can take many forms such as exemptions, deductions, tax credit, etc. For some countries tax expenditures are considered as tax reliefs and they are used largely to achieve inclusive growth through the development of investment since this latter (foreign or national) is considered as mean by which any country can thrive and witness prosperity.

Thus, this form of action remains a priority for governments; they strive to create a favorable business climate in order to be more attractive for economic activities for productivity gains, job creation, growth and competitiveness of the economy.

Algeria as many countries in search of their development opted for a strategy of investment development based on the granting of tax advantages oriented for the increase of foreign and even national investments. A judicious tax policy improves the environment in which economic operators carry out their activities and boost their businesses. Otherwise, an

inappropriate tax policy can be a considerable barrier to investment opportunities.

However, resorting to the use of incentive measures to attract investment exposes the states to face a series of challenges; on the one hand, they must ensure the efficiency and the effectiveness of tax incentives put in place and in the other hand, they must also ensure a level of taxation that generates sufficient revenue to finance public expenditures.

Tax incentives nowadays are strongly used by many countries in order to stimulate investment and create wealth which leads to enhancing and developing equitable and inclusive growth. The subject of tax incentives or tax expenditures in Algeria holds a capital importance because it represents the main concern of the public authorities, who are trying to revive the various non-hydrocarbon economic sectors and to break free from dependence to oil revenues.

For that reason this topic is about a study on tax expenditures and their role in developing investment in Algeria. For this purpose one is interested in:

- Identify the different tax incentives granted by the Algerian state to encourage and promote investment and shine the light on the main devices of investment in Algeria.
- Analyze the cost these preferential measures and judge their impact on the attractiveness and the development of investment and some macroeconomic aggregates in Algeria in order to determine their efficiency.
- Discover the determinants of the "incentive to invest" i.e. the favorable climate of investment.

The problematic will be articulated around the following main question:

Do the tax incentive schemes have a significant impact on the attractiveness and the development of investment in Algeria?

An answer to the set forth query invites answers to other questions:

- Question 1. What is the meaning of the concept "Tax expenditures" and what are the different methods used for its evaluation?
- Question 2. What are the different tax incentive regimes provided to investors in order to encourage them to invest and mobilize their capital?
- Question 3. What is the claimed interest in the implementation of these tax incentive schemes?
- Question 4. Are the objectives assigned to tax expenditures have been achieved?

In order to answer these questions, one suggests the following hypotheses:

- Hypothesis 1. Tax expenditures are a tax policy measure, used to influence the behavior of economic agents to achieve some social and economic objectives.
- Hypothesis 2. In Algeria, tax incentives are implemented within the investment law.
- Hypothesis 3. By implementing tax incentives, the state aims at developing and attracting investment and therefore achieves economic growth and revives employment.
- Hypothesis 4. Tax expenditures or tax incentives have helped the state achieving its objectives.

2. METHODOLOGIE

To provide better answers to the previous questions one will divide this work into two parts, the first is theoretical, it is articulated around two (02) chapters, the first of which is structured in three sections, focusing on the

conceptual context of tax expenditures as well as tax incentives and their definitions, evaluation approaches and the objectives of their implementation. The second chapter will represent a line of work that gives a global overview on investment and the favorable climate for the development of this latter.

The other part is empirical, based on a quantified data, it consists of three (03) sections and will focus more on analyzing the evolution of tax expenditures in Algeria over ten (10) years going from 2010 until 2020.

This chapter also contains a section that examines the impact of tax expenditures on selected economic aggregates such as tax revenues, the real budget deficit and, in particular, gross fixed capital formation. In order to better understand the impact of tax expenditures in terms of employment and investment, a case study was accomplished on a foreign company specialized in the textile sector that benefited from tax incentives.

The scope of the research is narrowed down to a descriptive and an analytical method. This method consists on using statistical data to identify trends and relationships between different variables. In the context of this method one analyzed and interpreted data to find a reasonable conclusion to the impact of tax incentive schemes on the development of investment in Algeria.

3. CADRE THEORIQUE

Chapter One: The Conceptual Context of Tax Expenditures and Tax Incentives.

This chapter aims to deal with the conceptual context of tax expenditures and tax incentives. It is divided into three sections namely:

Section 1: Tax Policy as an Economic Instrument of the State Intervention.

The first section of the first chapter treats the tax policy from different angles, it provides a clear definition of tax policy and taxation, shines the light on the importance of taxation for public finances, for citizens and for the economic entities, it evokes Adam smith' principals and basics for sound fiscal policy and talks about the different tax policy instruments used by the government. This section also pinpointed to the constraints of tax policy that articulate mainly around the behavior of economic agents in which some entities are engaged in illegal or even fraudulent acts in order to evade taxes. There's also the administration cost and the globalization factors that put the tax policy under many constraints, since enterprises nowadays are looking for the right environment that offers a suitable tax policy. In this section one also talked about the different types of tax policy hence there's two types; the incentive one that is used by governments in order to encourage individuals and even companies to spend their saving on investment. Incentive tax policy can be defined by all measures offering advantages through taxation. When it comes to dissuasive policy, this latter aims to applying a high rate on a tax base.

Section 2: Tax Expenditures as an Instrument of Tax Policy

When it comes to this section, it provided in the first place a brief history of tax expenditures. This concept arose at the beginning of the 1960s, practically and simultaneously in Germany and the United States. Later, during the 1980s, the practice of these measures was extended virtually to all countries in the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) and to a few developing countries. Later on one provided different definitions from many authors for tax expenditures and then explained the three methods used by governments in order to evaluate tax expenditures, the methods are, the revenue forgone approach, the revenue gain approach and finally the outlay equivalence approach. In this section one finds also the effects of tax expenditures on the national budget in general and on the tax system in particular.

Section 3: Definition and Characteristics of Tax Incentives

This section is articulated around many subjects related to tax incentives; it touched down the main characteristics of tax incentives, the objectives of tax incentives and the typology of this latter. It also treated the different tax incentives granted to Algerian investors.

Chapter Two: the Evolution of Investment in Algeria.

One of the ways in which any country can thrive and witness prosperity is investment. Investment nowadays is the main engine of growth; it helps encouraging and stimulating growth when a number of factors are combined to provide an environment conducive to its expansion.

In order to better understand the concept of investment, its typologies and its determinants and as well as the important role that investment plays in achieving socioeconomic development, One have established during this chapter a line of work based mainly on three sections.

Section One: A Global Overview on Investment.

The issue of investment and its role in achieving economic development is one of the important matters associated with all the political and economic policies, investment today represents a vital element for achieving any growth or expansion in economy given the added value and the jobs it creates. This section is dedicated to touch the different aspects of this phenomenon from definition of investment in general to the definition of foreign direct investment in particular; it also talked about the different determinants of the incentive to invest and the impact of investment on the development of the economy.

Section two: Evolution of Investment Legislation in Algeria

In this section one will explain the evolution of investment legislation in Algeria in two main periods of economy, the period of the planned economy and the period of market economy.

Section Three: The Investment Climate in Algeria

Tax incentives are not the only factor that assures a favorable investment climate. Today It is very difficult to establish a perfect climate to invest, and to discover this matter, this section is dedicated to clarify and shine the light on the major obstacles of investment and how to improve the investment environment in Algeria. In this section one gave a brief look on the rules governing investment in Algeria such as the rule 51/49 that govern the foreign investment, the rules governing the partnership between public enterprises and national resident investors and also the common rules.

This section contained within it the institutional framework of investment in Algeria and the effects of tax incentives on investment and some prospects for improving investment in Algeria.

4. RESULTATS

In the aim of encouraging investment, which is one of the most important elements to stimulate growth and economic stability, the Algerian legislator granted some indirect tax subsidies to companies in the form of tax incentives in terms of corporate income tax CIT, global income tax GIT, the VAT value added tax and also the tax on the professional activity TPA alongside other taxes such as registration fee and custom fees. Thus this chapter aims to assess and analyze tax expenditures in terms of various macroeconomic aggregates. The goal of this analyze is to study the impact of these tax incentives on the economic and social sphere, namely: growth, employment, investment, ordinary tax revenues and real budget deficit.

Section 1: The Evaluation of the Tax Expenditures Granted in Algeria.

The evaluation of tax expenditures has a dual purpose. The first one is a quantitative goal that aims to estimate the overall cost of tax benefits granted by the State to support a specific sector or to encourage a certain category of taxpayers.

While the second goal is qualitative, it tends to verify the relevance of these tax privileges in terms of achieving the objectives drawn by public authorities. Therefore this section is dedicated to shine the light on the evolution of tax expenditures in Algeria per dispositive and per tax nature.

Section 2: The Impact of Tax Expenditures on some Economic Aggregates in Algeria.

Tax expenditures have a major role and importance for the government tax revenue and also for its budget. In this section one will evaluate the weight of tax expenditures on the tax revenues, budget deficit and will shine the light on their impact on the evolution of investment and employment.

Section 3: Case study: TAYAL, the Algerian for Textile Industries, SPA)

This section is largely dedicated to present the tax incentives granted by the National Council of Investment for the joint venture, the Algerian for Textile Industries TAYAL, S.P.A and the effect of these tax incentives on the social economical plan.

5. CONCLUSION

At the end of this work one has found the following results:

- the total cost of tax expenditures generated by these schemes is estimated at 1077011 Million AD during the period 2010-2020 with an amount of 837279 Million AD generated by ANDI, making it the largest share and then followed by ANADE with a cost estimated at 214016Million AD. ANGEM and CNAC registered a common share of tax expenditures estimated at 25671.003 Million AD.
- Among all the tax expenditures generated by the four schemes, those relating to VAT are predominant with a rate of 83% followed by CIT and TPA respectively with 9% and 8%. Which means that VAT is the tax that

has been the subject of more tax expenditures since 2010 with an amount estimated at 890401 Million AD.

- The tax revenues in Algeria have been increasing since 2010 despite the fact the government is depriving itself from a certain amount of these tax revenues in the form of tax expenditures.
- In terms of employment, ANDI has contributed in the past ten (10) years in the creation of 1264788 jobs and 63209 projects in Algeria. Each job created within this device has an average tax cost estimated at 1.4 million AD in terms of VAT, 0.25 million AD in terms of CIT and 0.15 million AD in terms of TPA. Each project registered within this agency has an average tax cost estimated at 13 million AD in terms of VAT, 2.7 million AD in terms of CIT and 2.5 Million AD in terms of TPA.
- When it comes to the employment support systems, ANADE in the one that holds the largest share of tax expenditures, it helped creating 587905 jobs and funded over 271544 projects. Each project registered within the framework of ANADE has an average tax cost estimated at 0.58 million AD in terms of VAT, 0.021 Million in terms of CIT and finally an average tax cost of 30 thousand AD in terms in terms of TPA. Each job registered within the framework of ANADE has an average tax cost estimated at 0.26 million AD in terms of VAT, 0.01 million AD in terms of CIT and finally an average tax cost of 0.014 million AD in terms of TPA.
- there's a negative linear relation between tax expenditures and the investment, this disparity was explained by the fact that tax expenditures are not actually a dominant factor in attracting investment, they need to be combined with other factors such as economic and political stability in order to encourage and promote investment.
- After estimating the tax expenditures granted to TAYAL, one has found that the average tax cost granted to TAYAL in terms of VAT is estimated at 22500500000AD and each job created by TAYAL has an average tax cost estimated at 23394047460 AD which is outstanding. This

large amount of tax expenditures granted to TAYAL can be explain by the huge amount of the investment cost and also the very modern technology used inside this latter. When it comes to employment one has found that this latter only achieved 30% of the objective.

At the end one can say that these tax expenditures had as an objective the achievement of inclusive growth i.e. stimulate the economy and reviving employment through the promotion of investment, but these tax incentives have shown their limits since they do not work solely they need to be accompanied by other factors. Therefore, they are not a dominant factor.

Talking about tax expenditures rends it's necessary to talk about good budgetary management and better public resources allocation especially since that impact of tax incentives on investment and economic growth is weak as shown by the results. Consequently, one believes that it would be of great importance to coordinate between the increase in ordinary tax revenues and the incentive to invest. One proposes the organization of a strategic policy that articulates around:

- The use of tax incentives by targeting the most profitable projects based on a clearly defined eligibility criteria.
- The use of temporary and reduced rates rather than permanent tax incentives to make an evaluation and a periodic review of the objectives assigned to these measures.
- Encourage investment in renewable energy resources, in particular wind and solar energy.
- Strengthen the ex post control of the allocation of tax benefits in order to ensure the achievement of the public authorities' objectives because nowadays the government is facing a problem related to the non-compliance with certain promoters of their obligations or commitments. It is also necessary to mention that this situation is intensified by a failure in the coordination between the various administrations such as AAPI, tax administration and even customs administration.

- Fixing a budget limit for tax expenditures.

Yet, the outcome of this research constitutes the basics of a work that needs to be continued and improved for a much more in-depth study. On that account, it would be interesting in the context of future researches to consider a more detailed study on the measures that should be taken by the states in order to combine and coordinate between the increase of tax revenues and the rationalization of the incentive to invest.

BIBLIOGRAPHY

Books

- BELTRAME Pierre «La fiscalité en France»,11éme édition, HACHETTE supérieur, l'université Aix-Marseille-III, 2005, p 187.
- GODBOUT, Luc. « L'intervention gouvernementale par la politique fiscale : le rôle des dépenses fiscales », Economica, Paris, 2006, p 50.
- HECKLY Christophe « la politique fiscale dans les pays industrialisés », Edition DUNOD, Paris, 1999, p 34.
- PEUMANS, H, Théorie et pratique des calculs d'investissements, Dunod, Paris, 1997, p.10.
- ROBLOT René et SERLOOTEN Patrick « Droit fiscal des affaires », édition L.G.D.J., Paris, 1997, p09.
- TOUIMI Omar, "La politique fiscale au Maroc : quel impact sur la promotion des investissements ? », Rabat Net, Maroc, 2014, p 56.

Articles

 « Avantages fiscaux accordes aux activités exercées par les jeunes promoteurs d'investissements éligibles » available on

https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/grands- dossiers/116-avantages-fiscaux-accordes-aux-activites-exercees-par-les-jeunes- promoteurs-d-investissements-eligibles consulted on June, 17th 2022.

- Algeria Invest "Measures d'encouragement", 2021, p 01.
- ASQUER Alberto, « what are the principles of good taxation?" available on https://www.futurelearn.com/info/courses/public-financial
 - management/0/steps/14705#:~:text=In%20The%20Wealth%20of%20 Nations,with%2 0personal%20and%20family%20needs. Consulted on November the 7th, 2022
- AUGUSTYN Adam, "fiscal policy", available on https://www.britannica.com/topic/fiscal-policy consulted on june the 3rd 2022
- BENBOUZID Ali, JACUART Damien and TUMELO Marivate « Survey of Global Investment and Innovation Incentives in Algeria" 2020, p 03.
- BRIXI Hana Polackova, VALENDUC Christian M.A., and ZHICHENG Li Swift "Tax Expenditures Shedding Light on Government Spending through the Tax System", World bank 2004, p03.
- Business Standard," what is fiscal policy" available on https://www.business- standard.com/about/what-is-fiscal-policy consulted on June, 6th 2022
- CLICHE Pierre, "Tax policy", école national d'administration publique, Québec Canada, 2012, p01.
- COLLINS dictionary, available on https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/taxincentive#:~:text=A%20tax%20incentive%20is%20a,that%20they%2 0have%20to%2 0pay.Consulted on June 6th 2022
- COX Maria, "Taxation" available on https://www.britannica.com/topic/taxation consulted on June, 1st 2022
- DUCE Maitena, ESPANA Banco "Definitions of Foreign Direct

Investment (FDI): a methodological note" 2003, p02.

- Economics online "Investment" https://www.economicsonline.co.uk/managing_the_economy/investment.html/ consulted on June 30th 2022.
- Groupe de travail de CREDAF, Rabat, 2014, p08
- Guide to Transparency in Public Finances Looking beyond the Core Budget, 2011, p04.
- IBANDA KABAKA Paulin « L'importance Des Dépenses D'investissement Sur La Croissance Economique » 2016, p02.
- JOEL Michael « Tax Expenditures vs. Direct Expenditures: A Primer », Minnesota House Research United States, 2018, p03.
- JUAN C. GÓMEZ Sabaini, VELASCO Pedro « Tax Expenditures for Promoting Investment Applied to Corporate Income Tax", Inter-American Development Bank, 2010, p 09
- KERGUERIS Joseph, « Rapport D'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur les déterminants de l'investissement », 2003, p32-39
- KERGUERIS Joseph, « Rapport D'information sur les déterminants de l'investissement », 2003, available on https://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-
 - 03512.html#:~:text=Les%20entreprises%20ont%20le%20choix,qui%20est%20pris%2 0en%20compte. Consulted on June 30th 2022
- Lazhar Sahbani « Analysis of the main provisions provided for by the new Algerian investment code" 2016, p02.
- Legal Information Institute, "Tax Evasion" available on https://www.law.cornell.edu/wex/tax_evasion consulted on June 4th, 2022.
- Maya Forstater « The Good, the Bad, and the Ugly: How Do Tax Incentives Impact Investment?", 2017, available on https://www.cgdev.org/blog/good-bad-and-ugly- how-do-taxincentives-impact-investment consulted on July 10th 2022.

- MCLURE Charles, "Principles of Taxation" available onhttps://www.britannica.com/topic/taxation/Principles-of-taxation consulted on June 3rd, 2022
- PME gestion, "notion et caracteristiques d'un investissement available on https://www.pme-gestion.fr/gestion-tresorerie-entreprise/financement-entreprise-pme/notion-et-caracteristiques-investissement.html#:~:text=L'investissement%20pr%C3%A9sente% 20ainsi%20les,p ermettant%20de%20rentabiliser%20l'investissement consulted on June 30th 2022.
- Qu'est-ce qu'un investissement : définition économique, comptable et retour sur investissement » available on https://www.l-expert-comptable.com/a/529709-qu-est- ce-qu-un-investissement.html#:~:text=En%20%C3%A9conomie%2C%20un%20investissement
- %20est%20une%20d%C3%A9pense%20destin%C3%A9e%20%C3% A0%20augment er,positif%20quantifiable%20%C3%A0%20long%20terme. Consulted on June 30th, 2022.
- SADOUDI Ahmed « Réformes et Développement en Algérie », 2012.
 P19.
- SALEH Mariam "Agriculture in Algeria statistics & facts" available on https://www.statista.com/study/111749/agriculture-in-algeria/consulted on June, 16th, 2022
- SHAND Jennifer "How Specifications of the Reference Tax System Affect CBO's Estimates of Tax Expenditures", 2021 available on the official site of The Congressional Budget Office, https://www.cbo.gov/publication/57695#:~:text=To%20identify%20a nd%20measure
- %20tax, which %20tax %20 expenditures %20 are %20 analyzed. Consulted on June 8th 2022.
- The treasury, « Approaches to measuring tax expenditures »,

Australia, 2007, p15.

- The World Bank, "Incentives and Investments: Evidence and Policy Implications" 2009, p01
- U.S. Department of The Treasury https://home.treasury.gov/policy-issues/tax- policy/tax-expenditures consulted on June 8th, 2022.
- United Nations New York « design and assessment of tax incentives in developing countries", 2008, p 03.
- VALENDUC Cristian, NOUMIR Saïd, « Dépense Fiscale : La définition du système fiscale de référence »,
- VILLELA Luiz, LEMGRUBER Andrea, JORRATT Michael, « Tax Expenditure Budgets Concepts and Challenges for Implementation", Inter-American Development Bank and international Monetary Fund, 2010, p02.
- VYLKOVA Elena "Palette effect of taxes on economic, social and emotional welfare of the citizens », Saint-Petersburg State University of Economic, Russia, 2015, p 210.
- Xavier Lagarde « l'acte d'investissement », archive ouvert HALL, 2010, p02.
- ZHICHENG Li Swift, "Managing the Effects of Tax Expenditures on National Budgets", World bank, 2006, p 09
- ZOUAIMIA Rachid « Le cadre juridique des investissements en Algérie : les figures de la régression », la Faculté de Droit Université A. Mira de Bejaïa, 2013. p06

Reports

- Avant-projet de loi relative à l'investissement, 2022.
- Bulletin d'information du ministère de l'Industrie
- Département fédéral des affaires étrangères DFAE, rapport économique Algérie, 2021, p 01.

- Guide Fiscale de l'Investissement, 2021, p14.
- IMF report, "Bangladesh: Selected Issues," June 2005.

Legal Textes

- Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées CIDTA
- Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées CTCA
- Loi n° 63-277 du 26 juillet 1963 portant code des investissements.
- La loi 82-11, relative à l'investissement économique privé national
- La loi n° 88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux.
- Loi n° 16-09 du 29 Chaoual 1437 correspondant au 3 août 2016 relative à la promotion de l'investissement.
- Loi n° 22-18 du 25 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 24 juillet 2022 relative à l'investissement,
- Décret législatif n°93-12 du 19 Rabie Ethani 1414 correspondant au 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.
- Ordonnance n° 6f-284 du 15 septembre 1966 portant code des investissements, exposé des motifs.
- Ordonnance 01-03 de l'Aouael Journada Ethania1422 correspondant au 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement
- Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées CIDTA

Internal documents

Document Interne « Présentation du pole TAYAL », 2019

Theses and Dissertations

• BENTABET Kamilia « Les avantages fiscaux et leur impact sur

l'investissement », Institut d'économie douanière et fiscale (IEDF), 2015,p 13

- LOUHI Katia, « Evaluation des avantage fiscaux accordé à l'investissent », Institut d'économie douanière et fiscale (IEDF), 2014, p23. P44.
- TAREB Fatima, "La promotion de l'investissement en Algérie Cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », université Mouloud Mammeri, Tizi-ouzou, 2009, p108, p109, p119.
- ZERGUINI Sarra « Fiscalité et Promotion des Investissements en Algérie », université Bejaia, Algérie, 2020, p08

Sitography

- https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/grands-dossiers/116-avantages-fiscaux-accordes-aux- activites-exercees-par-les-jeunes-promoteurs-d-investissements-eligibles consulted on June, 17th 2022
- https://archive.doingbusiness.org/fr/data/exploreeconomies/algeria consulted on November 21st, 2022



Revue d'Economie Douanière et Fiscale - REDF -

Volume: 2 / N°: 1 (2024) pp 90 -..

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière Analysis of the real estate market and application of real estate valuation methods

DERRICHE Tamazight 1*

RESUME:

Cet article a pour but d'estimer de manière objective et scientifique la valeur d'un bien immobilier et ce, pour des fins diverses à savoir la vente ou l'achat d'une propriété, aider l'administration fiscale à détecter les fausses déclarations des transactions immobilières réalisées par les contribuables.

Les résultats obtenus ont montré que l'analyse du marché immobilier est une démarche indispensable pour réaliser une évaluation immobilière fiable et conforme aux normes et de comprendre les facteurs qui influencent la valeur des biens immobiliers.

Mots clés: marché immobilier, méthodes d'évaluation, valeur.

Jel Classification Codes: R31; R33; R 34.

ABSTRACT:

The purpose of this article is to objectively and scientifically estimate the value of real estate for various purposes, namely the sale or purchase of a property, to help the tax administration detect false declarations. . real estate transactions carried out by taxpayers.

The results obtained showed that the analysis of the real estate market is an essential step to carry out a reliable real estate valuation that complies with standards and to understand the factors which influence the value of real estate.

Keywords: estate market analysis, valuation methods, value.

Jel Classification Codes: R31; R33; R 34.

¹ Institut d'Economie Douanière et Fiscale, derrichetamazight@gmail.com

_

^{*} Auteur correspondant

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière

1. INTRODUCTION

L'analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière sont des activités essentielles dans le domaine de l'immobilier. Ces processus permettent de déterminer la valeur d'un bien immobilier et d'un bien foncier, qu'il s'agisse d'une maison, d'un appartement, d'un terrain ou d'un immeuble commercial.

L'analyse du marché immobilier consiste à étudier les tendances et les caractéristiques du marché immobilier local, régional ou national. Cela inclut l'étude de l'offre et de la demande, les prix de vente, les transactions récentes, les taux d'intérêts, les politiques gouvernementales et d'autres facteurs économiques et sociaux.

Cette analyse permet de mieux comprendre le contexte dans lequel se situe un bien immobilier et d'évaluer son potentiel de valeur et de rentabilité.

L'application des méthodes d'évaluation immobilière consiste quant à elle à déterminer la valeur marchande d'un bien immobilier et d'un bien foncier.

Il existe différentes méthodes d'évaluation, telles que la méthode par comparaison, la méthode par coût de remplacement, la méthode du revenu ou encore la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Chaque méthode est adaptée à différents types de biens immobiliers et fonciers.

L'objectif de l'évaluation immobilière est d'estimer de manière objective et scientifique la valeur d'un bien immobilier et foncier.

Cette estimation peut être réalisée à des fins diverses à savoir la vente ou l'achat d'une propriété, obtention d'un prêt hypothécaire, la gestion de portefeuille immobilier, règlement de différends juridiques, aider l'administration fiscale à détecter les fausses déclarations des transactions immobilières effectuées par les contribuables afin de préserver les intérêts

T. DERRICHE

du trésor public ou encore permet au domaine national de verser une indemnité en cas d'expropriation qui se rapproche le plus de la valeur réelle du bien immobilier ce qui entraînera une justice sociale et une satisfaction à la fois du citoyen et de la caisse de l'Etat.

En résumé, l'analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière sont des outils cruciaux dans le secteur immobilier. Ils permettent de prendre des décisions éclairées et d'établir des stratégies adaptées en matière d'investissement, de financement et de gestion de biens immobiliers.

Ce qui nous conduit vers la problématique suivante :

Comment l'analyse du marché immobilier nous permet-elle d'effectuer ou bien d'aboutir à une évaluation immobilière adéquate et pertinente ?

Dans le cadre de notre recherche nous avons pris en compte les quatre hypothèses suivantes :

- H 01 : L'évolution économique et sociale d'une région ou d'un pays influence la valeur des biens immobiliers et doit être prise en compte dans l'analyse du marché immobilier.
- H 02 : L'utilisation de méthodes d'évaluation immobilière appropriées et adaptées aux caractéristiques du bien et du marché aboutit à une évaluation pertinente.
- H 03 : L'identification et la prise en compte des risques associés à un bien immobilier tels que les risques de marché ou de dévaluation sont essentielles pour une évaluation adéquate et pertinente.
- H 04: L'analyse du marché immobilier est un processus continu, nécessitant une mise à jour régulière des informations et une adaptation constante aux fluctuations du marché, afin de maintenir une évaluation immobilière pertinente

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière

2. METHODOLOGIE

Afin de répondre à notre problématique et vérifier nos hypothèses, nous allons suivre une méthodologie de recherche descriptive et analytique où nous avons opté pour une recherche documentaire qui nous permettra de recueillir les données écrites notamment dans les lois, les décrets, les circulaires, les ouvrages, les articles et les sites internet ; les différentes informations nécessaires concernant notre sujet de recherche obtenues auprès des agents de la direction du domaine national et de la direction des impôts et enfin une analyse du marché immobilier algérien et l'application des méthodes d'évaluation immobilière.

3. CADRE THEORIQUE

Le marché immobilier fait référence à toutes les transactions d'achat, de vente, de location et de gestion de biens immobiliers et fonciers tels que des maisons, des appartements, des terrains et des immeubles commerciaux. Il s'agit d'un important secteur économique qui s'occupe de l'achat, de la vente et de la location de propriétés résidentielles, commerciales et industrielles.

Les acteurs du marché immobilier sont divers et comprennent des acheteurs, des investisseurs, des promoteurs immobiliers, des courtiers immobiliers, des notaires, des banques et des institutions financières. Ces parties interagissent pour déterminer collectivement le prix, l'offre et la demande de biens immobiliers. Comme sur d'autres marchés, il s'agit de l'intersection de l'offre et de la demande conduisant à la formation des prix (Givaudan et al, 1996, p. 165).

Cette offre peut provenir à la fois du secteur privé et du secteur public. La demande peut émaner de candidats recherchant des biens à usage direct et concret, ou de candidats recherchant des biens en termes de valeur attendue (demande dite spéculative).

T. DERRICHE

Les biens à échanger peuvent eux-mêmes être neufs ou d'occasion, et le marché est à la fois acheté et loué 2(Merenne – Schoumakher, 2003, p. 295).

Le bien immobilier est toute chose caractérisée par le fait qu'il ne peut être déplacé sans subir des dommages. Et il est définit par l'Art 683 du code civile comme suit : « Toute chose ayant une assiette fixe et immobile, qui ne peut être déplacée sans détérioration, est une chose immobilière. Toutes les autres sont mobilières. ».

L'art 4 de la loi 90-25 portant orientation foncière, définit les terrains agricoles de la façon suivante : « Toute terre qui, par l'intervention de l'homme, permet une production annuelle ou pluriannuelle à l'usage de la consommation humaine, animale, ou industrielle directement ou après transformation».

Le décret exécutif 91-175 définissant les règles générales d'aménagement, d'urbanisme et de construction, a défini les bâtiments d'habitation dans l'Art 32 alinéa 2 : « constituent des bâtiments d'habitation, au sens du présent chapitre, les locaux qui servent à l'habitation de jour et de nuit, à l'exclusion des habitations destinées à la vie en commun, tels qu'hôtels, internats, hôpitaux, asiles, écoles et de locaux foncière.

Une évaluation immobilière est une estimation de la valeur d'un bien immobilier et foncier à une période donnée, pour une fin particulière. Elle est réalisée par un professionnel qualifié, qui utilise les méthodes reconnues et des données pertinentes pour apprécier le bien selon différents critères, tels que sa localisation, sa surface, son état, son potentiel, son environnement, etc.

L'évaluation immobilière est importante dans différents contexte, car elle permet de connaître le prix juste et réaliste d'un bien immobilier, que ce soit pour le vendre, l'acheter, l'investir, le financer, le gérer, le louer, le transmettre ou le déclarer.

Pour le vendeur, l'évaluation immobilière lui permet de fixer un prix de vente adapté au marché et à la demande, de mettre en valeur les atouts de

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière

son bien et de réaliser les travaux nécessaires pour le rendre plus attractif. Elle lui permet également de négocier avec les acheteurs potentiels en se basant sur des arguments solides et objectifs.

Pour l'acheteur, elle lui permet de vérifier la conformité du prix demandé par le vendeur, de détecter les éventuels défauts ou vices cachés du bien, de prévoir les coûts de rénovation ou d'entretien, et de bénéficier d'un crédit immobilier plus avantageux auprès des banques si nécessaire. Aussi, de se protéger contre les arnaques et les surévaluations.

Pour l'investisseur, Elle l'aide à déterminer les opportunités d'investissement rentables et sécurisées, de calculer la rentabilité et la performance de son portefeuille immobilier, de diversifier ses actifs et de réduire ses risques mais également de profiter des dispositifs fiscaux avantageux liés à l'immobilier.

L'évaluation immobilière est un processus qui vise à estimer la valeur d'un bien immobilier en fonction de différents critères, tels que sa localisation, sa superficie, son état, ses caractéristiques, son potentiel de revenu, etc. Pour réaliser une évaluation immobilière, il existe plusieurs méthodes qui peuvent être combinées selon le type de bien et le contexte du marché.

La méthode par comparaison consiste à déduire la valeur d'un bien de l'analyse du prix obtenu lors de la vente ou de la location récente d'autres biens aussi semblables que possible. Cette méthode nécessite de disposer de données fiables et actualisées sur les transactions immobilières dans la zone géographique concernée. Elle permet de tenir compte de l'offre et de la demande, ainsi que des préférences des acheteurs potentiels. Elle est souvent utilisée pour les biens résidentiels ou les terrains à bâtir.55

La méthode du revenu consiste à estimer la valeur d'un bien en fonction du revenu qu'il peut générer, soit par la location, soit par l'exploitation. Cette méthode nécessite de connaître le taux d'occupation, le loyer moyen, les charges, les dépenses d'entretien, etc. Elle permet de prendre en compte

T. DERRICHE

la rentabilité et le risque du bien. Elle est souvent utilisée pour les biens commerciaux ou industriels.

La méthode du coût consiste elle à estimer la valeur d'un bien en fonction du coût de sa construction ou de sa reconstruction, auquel on soustrait la dépréciation due à l'usure, à l'obsolescence ou à d'autres facteurs. Cette méthode nécessite de disposer de données précises sur les coûts des matériaux, de la main d'œuvre, des équipements, etc. Elle permet de prendre en compte la qualité et l'état du bien. Elle est souvent utilisée pour les biens spécifiques ou atypiques.

4. RESULTATS

On constate que l'étude et l'analyse du marché immobilier effectuée par l'administration domaniale plus spécialement la section d'expertise s'est faite à travers la collecte des données auprès de :

- La conservation foncière
- Les agences immobilières
- Les notaires
- Les oui dire
- Les experts agréés
- L'enregistrement

Qui représentent les paramètres phares d'une bonne étude et analyse du marché immobilier ce qui aboutit donc à des fourchettes de prix plus ou moins réelles.

Organisme	consultant	:	Direction	des	domaines	de	la	wilaya
de								

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière

Opération projetée : Détermination de la vénale d'un terrain devant servir d'assiette à la réalisation d'un programme de 40 logements LPA au profit du

Cadre juridique dans lequel s'effectue l'opération :

Cette évaluation se fera en application des dispositions de la loi n° 11/16 du 28/12/2012 portant loi de finance pour l'année 2012, l'arrêté interministériel du 25/08/2015 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 14/05/2011 fixant les modalités de cession de terrains relevant du domaine privé de l'État et destinés à l'implantation des programmes de logements aidés par l'État.

Nature juridique de l'immeuble :

Le terrain objet de la présente évaluation dépend de l'Ilot..., section... du plan cadastre général de la commune de...., d'une surface de 21 ares et 78 CA, immatriculé au nom de l'État, conformément au document d'arpentage dressé par...., géomètre expert foncier.

Situation de l'immeuble :

Wilaya: *Daïra:

Commune: *Lieu-dit:

Emplacement de l'immeuble :

Au niveau de l'agglomération urbaine : périphérie

Par rapport aux équipements collectifs : +1000 m

- Limites
- Nord:
- Sud :
- Est :
- Ouest:

Description de l'immeuble :

Le terrain objet de notre évaluation est situé à la périphérie de la ville de, le bien en cause est de forme régulière, d'un relief légèrement accidenté ayant accès à travers une route secondaire, d'une contenance de 21 are et 78 ca, doté des éléments de

Les résultats obtenus ont confirmé nos hypothèses et ont montré que l'analyse du marché immobilier est une démarche indispensable pour réaliser une évaluation immobilière fiable et conforme aux normes internationales.

En effet, l'analyse du marché immobilier permet de comprendre les facteurs qui influencent la valeur des biens immobiliers, de choisir la méthode d'évaluation la plus adaptée, de calculer les paramètres nécessaires à l'application de cette méthode, de prendre en compte les risques liés au bien immobilier, et de suivre l'évolution du marché immobilier.

L'analyse du marché immobilier permet ainsi de réduire les incertitudes et les biais liés à l'évaluation immobilière, et d'obtenir une estimation de la valeur vénale d'un bien immobilier qui reflète au mieux la réalité du marché.

5. CONCLUSION

Dans cet article, nous avons procédé à l'étude de deux variables à savoir; l'analyse du marché immobilier qui est indispensable pour connaître les tendances du marché immobilier ainsi que les prix qui s'y pratiquent suite à la confrontation de l'offre et de la demande en prenant en compte bien évidemment de l'ensemble des paramètres nécessaires pour aboutir à une bonne étude du marché ainsi que l'évaluation immobilière qui consiste à estimer la valeur d'un bien immobilier en fonction de ses caractéristiques et qui requiert l'intervention d'un évaluateur agréé ou immobilier qui dispose des compétences et de connaissances nécessaires pour réaliser une analyse rigoureuse et objective du bien immobilier.

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière

L'évaluation immobilière s'appuie sur des des méthodes reconnues par les professionnels du secteur, qui permettent de prendre en compte les différents facteurs qui influencent la valeur marchande d'un bien immobilier. Par conséquent, elle est un outil indispensable pour les acteurs du marché immobilier, qui peuvent disposer d'une information fiable et transparente sur la valeur d'un bien que ce soit pour la vente, l'achat, la location, la taxation, l'assurance, la gestion, le financement ou le partage d'un bien. Elle contribue ainsi à la sécurité juridique, la confiance et l'efficacité du marché immobilier.

Par ailleurs, La problématique de ce mémoire est de savoir comment l'analyse du marché immobilier nous permet d'effectuer ou bien d'aboutir à une évaluation immobilière adéquate et pertinente. Pour y répondre, nous avons formulé quatre hypothèses, que nous avons ensuite vérifiées à travers une revue de la littérature, une étude de cas. Nos hypothèses étaient les suivantes:

L'évolution économique et sociale d'une région ou d'un pays influence la valeur des biens immobiliers et doit être prise en compte dans l'analyse du marché immobilier.

L'utilisation des méthodes d'évaluation immobilière appropriées et adaptées aux caractéristiques du bien et du marché aboutit à une évaluation pertinente.

L'identification et la prise en compte des risques associés à un bien immobilier, tels que les risques de marché ou de dévaluation, sont essentielles pour une évaluation adéquate.

L'analyse du marché immobilier est un processus continu, nécessitant une mise à jour régulière des informations et une adaptation constante aux fluctuations du marché, afin de maintenir une évaluation immobilière pertinente.

Nous ne pouvons terminer ce travail sans émettre quelques suggestions et recommandation suivantes :

T. DERRICHE

Élaboration d'une base de données centralisée:

- mettre en place un système centralisé pour collecter et stocker les données du marché immobilier;
- assurer la disponibilité facile des informations pour une analyse approfondie ;
- œuvrer pour la stabilisation du marché immobilier ;
- lutte contre la Spéculation.

Formation continue du personnel:

- Organiser des sessions de formation régulières pour le personnel impliqué dans l'analyse du marché et l'évaluation immobilière ;
- couvrir les dernières méthodes, tendances et technologies du secteur.

Intégration des facteurs économiques et sociaux dans l'analyse:

- développer des modèles d'analyse intégrant les indicateurs économiques et sociaux pour une évaluation plus holistique du marché;
- collaborer avec des experts externes pour enrichir ces modèles ;
- Adaptation des méthodes d'évaluation aux caractéristiques du marché;
- Élaborer des lignes directrices pour choisir la méthode d'évaluation la plus adaptée en fonction des spécificités du bien et du contexte du marché;
- Encourager la personnalisation des approches en fonction des besoins ;
- Création d'un comité de gestion des risques immobiliers ;

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière

- Utilisation d'outils technologiques innovants (intelligence artificielle et les prédictives pour améliorer la précision des évaluations);
- Mise en place d'un calendrier systématique de mises à jour des informations du marché ;
- Communication transparente avec les parties prenantes (clients, investisseurs) pour expliquer le processus d'analyse et d'évaluation.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

- AOUIJ MRAD Amel, « Droit de l'urbanisme », Latrach éditions, Tunis, 2014.
- SÉLAUDOUX Jean-François (notaire), Jean RIOUFOL (docteur en droit), « le marché immobilier», 1ère édition: mai 2005, presse universitaire de France, 2005.

Articles scientifiques

- CORNUEL, Renouvellement urbain à tout prix, Études Foncières, juillet-août 2003, n°104.
- KOUDRI Ahmed, Toufik SERRADJ. « La problématique de la construction d'un indice de prix sur le marché de l'immobilier en Algérie», Djadid El-iktissad Review. Vol 09. December 2014.
- SAHARAOUI Leila et Yassine BADA, « la planification urbaine et la gestion foncière en Algérie: quelle durabilité ? cas de la ville de Blida », vybergeo: European journal of geography, amenagement, urbanisme, document 968, 22 mars 2021.
- SHOUMACKER Merenne, « Émergence d'un marché immobilier

T. DERRICHE

d'entreprise, l'exemple de la WALLONIE », Geocarrefour, Vol 78 / 4, 2003.

• THION Bernard Chercheur associé au CEREG, « valeur, prix et méthodes d'évaluation en immobilier », Université Paris 9-Dauphine.

Textes juridiques

- Loi n°06-02 du 20 février2006 portant organisation de la profession de notaire, JORADP n°14
- Décret exécutif n°09-18 du 20 janvier 2009 modifié et complété, fixant la réglementation relative à l'exercice de la profession d'agent immobilier, JORADP n°6
- Arrêté interministériel du 07/07/2010 portant approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme intercommunal de Blida, Ouled Yaich, Bouarfa et Béni Mered (wilaya de Blida).
- Notes, circulaires et instructions
- Instruction n°01868 du 25 mai 1991 DGDN
- Note n° 05558E/DGDN/DODF/EXP du 17 novembre 1993
- Note n°035231 du 02 avril 2014

Travaux universitaires

- FEREDJ Mourad, « l'évaluation immobilière en Algérie », IEDF, Tipaza, promotion 31.
- ZOUAOUI Bilal, « L'expropriation pour cause d'utilité publique : détermination de l'indemnité et son contentieux», IEDF, Tipaza, Promotion 39

Site internet

- www.adphealth.org
- www.algérieimmobilier.com

Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière

- www.algériepatriotique.com
- www.bing.com
- www.cairn.info.com
- www.cfei.fr
- www.dunod.com



Revue d'Economie Douanière et Fiscale - REDF -

Volume: 2 / N°: 1 (2024) pp 104 - 127

Les transferts sociaux en Algérie et la politique de l'équilibre des finances de l'Etat

Social transfers in Algeria and the policy of balancing state finances

HAMZA Atika 1*

RESUME:

Le bien-être des citoyens est l'objectif ultime de l'Etat algérien en se fixant des objectifs de croissance à atteindre, accompagnés par un effort social visant l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages ainsi qu'une juste répartition des bienfaits de la croissance entre les différentes couches de la société.

Pour réaliser cette politique sociale, l'Etat a déployé à travers ses budgets des sommes importantes pendant la période (2000-2017), néanmoins, la crise économique qu'a connue l'Algérie en 2014, a marqué un tournant dans les finances publiques, qui sont passées d'une politique expansionniste menant à des déséquilibres récurrents, à une politique basée sur les principes d'efficacité et de rigueur, le besoin de rationaliser les dépenses et d'optimiser les recettes devient donc une priorité absolue des pouvoirs publics.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la question de l'impact des dépenses de transferts sur l'équilibre des finances de l'Etat.

Mots clefs: transferts sociaux, politique budgétaire, équilibre.

Jel Classification Codes: H6; H 61; H72.

ABSTRACT:

The wellness of the citizens and its evolution remains the ultimate objective of Algeria which always seeks to improve its economic performances, by setting

¹ Institut d'Economie Douanière et Fiscale.

_

^{*} Auteur correspondant

Les transferts sociaux en Algérie et la politique de l'équilibre des finances de l'Etat

growth targets to be reached, accompanied by a social effort aiming the improvement of the purchasing power of the households, as well as an equal distribution of the benefits of the growth between the various groups of the society, to reduce the differences existing of incomes.

To carry out this social policy, the country deployed through its budgets important sums (2000- 2017), however, the economic crisis of 2014 marked a turning in public finances, which passed from an expansionist political to effectiveness and austerity measures, the public expenditure is re-examined downwards as well as the social transfers, and the need to optimize the receipts becomes an absolute priority of the public authorities. It is within this framework that the question of the impact of the expenditure of transfers is registered about the balance of the public finance.

Key words: Social transfers, budgetary policy, balance.

Jel Classification Codes: H6; H61; H72.

1. INTRODUCTION

Les transferts sociaux représentent un instrument d'intervention de l'Etat à travers son budget, ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique budgétaire bien définie, cette intervention vise principalement à améliorer le cadre de vie des citoyens et à préserver leur pouvoir d'achat.

L'intervention de l'Etat dans la pensée économique classique était inacceptable, voire néfaste, les classiques la considéraient comme étant un facteur déstabilisateur des mécanismes du marché. Cependant, les événements qu'a connus le XIXe siècle, notamment la grande crise économique et les deux guerres mondiales ont bien montré l'insuffisance du marché pour satisfaire les besoins croissants des populations et même de les protéger contre les différents risques encourus : maladie, faim, etc.

A partir de là, des idées se sont avancées plaidant pour l'intervention de l'Etat, notamment celles de Keynes dans son ouvrage « la théorie de l'Etat».

Sur le plan social, l'intervention de l'Etat se prône à travers la redistribution du revenu sous la forme de transferts sociaux, laquelle est devenue nécessaire conformément aux principes de solidarité nationale et à même d'intégrer la dimension intergénérationnelle, pour la prise en charge des couches fragilisées de la société, ces principes sont développés avec l'émergence des démocraties modernes.

Dans ce contexte, les politiques de protection sociale sont consacrées et incluses dans divers instruments juridiques internationaux, dont la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948.

En Algérie, les différentes constitutions ont consacré les droits fondamentaux des citoyens. A cet effet, les dits droits ont été intégrés dans les différents textes législatifs régissant la protection sociale dans le sens le plus large (santé, éducation, logement, etc.)

Pour apprécier le degré d'implication de l'Etat dans la mise en place de ces politiques, il est nécessaire d'étudier son rôle distributif à travers son budget, lequel a besoin de ressources pour assurer et mener sa politique. Dans ce cadre, l'Algérie a fixé des objectifs stratégiques de renforcement de la solidarité nationale, de la réduction des inégalités en matière de redistribution des revenus et de protection des populations les plus fragilisées contre la pauvreté et la précarité.

En profitant de la bonne conjoncture économique à partir de 2000, due à l'amélioration des prix du pétrole sur le marché international, l'Algérie a entrepris une politique budgétaire expansionniste, par laquelle l'Etat a assuré une meilleure mobilisation des dépenses publiques, traduite par les différents plans de développement, le soutien social de l'État a également bénéficié de cette embellie financière. D'année en année, les montants alloués aux différentes catégories de dépenses de transferts ont été en croissance constante.

Néanmoins, le ralentissement de la demande mondiale et la chute drastique des cours des hydrocarbures à partir de 2014, ont frappé très fort le budget de l'Etat, et ont montré la vulnérabilité des finances publiques qui restent dépendantes du produit de la fiscalité pétrolière, ce qui a mené les pouvoirs publics à engager un ajustement budgétaire, après ce choc pétrolier, par lequel sont mis en place, des critères de rigueur, d'efficacité, de rationalité de la dépense publique et d'optimisation des recettes, et ce dans le but d'asseoir l'équilibre budgétaire.

Les transferts sociaux comme étant une dépense budgétaire et encore une dépense fiscale, sont en augmentation constante depuis plusieurs années, et dans le contexte actuel caractérisé par un cours moyen du prix du pétrole de 50 USD, le besoin d'optimiser les recettes et de rationaliser les dépenses devient une priorité absolue des pouvoirs publics.

C'est dans ce cadre que nous posons la problématique suivante :

Quel est l'impact des transferts sociaux sur l'équilibre des finances de l'Etat ?

A travers cette problématique, il en découle les questions subsidiaires suivantes :

- Quel est la notion des transferts sociaux ?
- Quelle est la structure et la part des transferts sociaux dans le budget général de l'Etat ?
- Quel est l'impact des transferts sociaux sur le solde des opérations budgétaires ?

2. METHODOLOGIE

Pour la compréhension et le développement des principaux concepts de cette étude, nous avons effectué une recherche bibliographique portant sur ce thème et nous avons recueillis une base de données auprès du Ministère des Finances, et certains instituts et organismes spécialisés.

Afin de répondre à ces questions, il nous a paru judicieux de scinder ce travail en trois axes, le premier regroupe les différentes définitions des transferts sociaux, leurs classifications et justifications, le second axe sera consacré à la présentation des transferts sociaux par le biais des actions sociales et des différents dispositifs de subventions, le dernier axe portera sur le volume des transferts sociaux, leurs structures et met en relief l'impact des transferts sociaux sur le solde des opérations budgétaires.

3. CADRE THEORIQUE

3.1. LE CONCEPT DES TRANSFERTS SOCIAUX, CLASSIFICATIONS ET JUSTIFICATIONS

La place actuelle des finances publiques dans la vie économique et sociale est le résultat du passage des finances dites « classiques » de la période libérale du 19e siècle et du début du 20e siècle, aux finances de la période interventionniste, puis de l'Etat régulateur à partir de 1970 à nos jours.

Durant toute cette période, les recettes et les dépenses publiques sont passées de moins de 15% à plus de 50% du PIB, mais cette progression n'a pas été régulière, elle a été marquée par des sauts correspondant aux deux guerres mondiales et par des accélérations liées aux crises économiques.

A. DEFINITION DES TRANSFERTS SOCIAUX

Les transferts sociaux est un terme polysémique, l'absence d'une signification claire et précise consacrée par la législation et/ou la règlementation algérienne a rendu le mot à usage prolifique, le terme est courant dans notre droit, mais aucun sens précis ne se trouve révélateur d'une définition.

Les transferts sociaux sont donc des interventions publiques dans la répartition des revenus, qui ont pour objectif de modifier de façon importante l'échelle des revenus dans un but social, par le biais notamment de subventions et de prestations.

B. CLASSIFICATION DES TRANSFERTS SOCIAUX

Classification en fonction de la nature des transferts sociaux

- Transferts en espèce : tous les versements octroyés à des individus comme les pensions de retraites et de moudjahidine, les allocations familiales, les paiements au profit des handicapés, les bourses d'études.
- Transferts en nature : les transferts sociaux en nature correspondent aux biens et services individuels fournis aux ménages, que ces biens et services aient été achetés sur le marché par les administrations publiques, ou qu'ils aient été produits par elles (production non marchande). Ils comprennent donc à la fois les aides personnalisées au logement par exemple, les soins médicaux, le livre et les affaires scolaires, la restauration scolaire et universitaire, le transport des élèves et étudiants ...).

Classification en fonction de la budgétisation des transferts sociaux

- Les transferts directs ou budgétisés : dénommés aussi explicits, les transferts directs sont les sommes inscrites dans le budget de l'Etat utilisées à des fins sociales.
- Les transferts indirects : dénommés aussi implicites, les transferts indirects représentent la renonciation de l'Etat à certains droits fiscaux (exonérations fiscales) , il s'agit notamment de :
 - ✓ Subventions implicites de nature fiscale : TVA pour les produits alimentaires, y compris les exonérations destinées à l'agriculture censées favoriser la baisse des prix ;

A. HAMZA

- ✓ Subventions implicites liées aux produits énergétiques : électricité, gaz naturel, carburants ;
- ✓ Subventions implicites liées au foncier : à travers la mobilisation de terrains d'assiette destinés aux programmes de logement.

Classification en fonction de distribution des transferts sociaux

- L'action sociale de l'Etat par les transferts sociaux s'opère selon deux modèles, à savoir :
- Le modèle des transferts généralisés : le modèle généralisé repose sur l'idée de soutenir certaines actions ou subventionner certains produits sans prendre en considération les capacités financières des acheteurs de ces produits.
- Le modèle des transferts ciblés : contrairement au modèle généralisé, les transferts ciblés consistent à l'orientation de l'effort de l'Etat vers une tranche de citoyens replissant un certain nombre de critères pour être éligible à l'octroi de cette prestation pécuniaire ainsi que vers ceux qui le nécessitent (soutien au logement sociale, les allocations familiales, pensions de retraites et aux moudjahidine, soutiens aux démunis, dépenses liées aux bourses,..etc).

C. JUSTIFICATION DES TRANSFERTS SOCIAUX

Les partisans des transferts sociaux les justifient de diverses façons et avancent un éventail d'arguments pour prôner leur adoption, quelques-unes des principales raisons invoquées sont :

- Réduction des inégalités et de l'extrême pauvreté;
- Stimulation de la croissance économique ;
- Stabilité politique et construction de l'État.

3.2. LES TRANSFERTS SOCIAUX : UN INSTRUMENT D'INTERVENTION SOCIALE DE L'ETAT

La politique de l'Etat, que ce soit économique ou sociale, se traduit par les financements introduits dans les lois de finances. Le budget général de l'Etat consacre une part de ses dépenses aux transferts sociaux, pour améliorer sinon maintenir les conditions de vie des catégories de population défavorisée à un niveau décent.

Dans ce cadre, les différentes constitutions (1976 ; 1996 ; 2016) ont consacré le principe de protection sociale, cependant, ce principe n'a pas été défini par un seul dispositif législatif, c'est pourquoi on va essayer de cerner le périmètre de l'effort social de l'Etat conformément à la législation algérienne.

A. LES TRANSFERTS SOCIAUX PAR LE BIAIS DES ACTIONS SOCIALES (PRESTATIONS SOCIALES)

Les actions sociales en provenance du budget général de l'Etat peuvent être classées en sept (07) catégories à savoir : le soutien au logement, les allocations familiales, le soutien à l'éducation et le soutien aux retraites, aussi, le soutien à la santé et aux démunis et autres catégories vulnérables, les pensions des moudjahidines.

L'action de l'État est essentiellement orientée vers l'accès au logement social et aux autres formes assimilées. Les aides directes (budgétisées) de l'État sont essentiellement consenties à travers le Fonds National du Logement FONAL (aides frontales), et le fonds d'aide à la location-vente.

Les prestations familiales recouvrent les Allocations Familiales (AF) et la prime de scolarité, elles sont mises à la charge du budget général de l'Etat depuis 1994, et leur gestion est confiée à la Caisse Nationale des Assurances Sociales CNAS.

Aussi, l'Etat accorde une importance cruciale à ce secteur, par la consécration du principe de la gratuité de l'enseignement dans les différentes constitutions.

La subvention réservée aux dépenses portant sur l'alimentation et les bourses est passée de 2.1 milliards en 2008 à 5.5 milliards en 2011, soit un niveau d'accroissement moyen annuel de 37%. Les bourses ont été revalorisées en 2010, versées aux stagiaires selon la grille suivante :

La subvention à l'Office National des Œuvres Universitaires (ONOU) est passée de 15.6 milliards de DA en 2000 à 93 milliards de DA en 2011, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 21%.

Le montant destiné à cette rubrique, dans le cadre des transferts sociaux est de 270 912 millions de DA, représentant 15% de l'ensemble des transferts sociaux en 2018.

L'article 66 de la constitution de 2016 dispose que tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé, en vertu de cet article, il est bien évident l'importance de la santé comme un élément de sécurité sociale.

Ainsi, la politique de l'Etat dans la santé vise principalement à garantir les services de soins et de préventions sanitaires à travers les vaccinations gratuites.

Des aides couvrant le règlement des dépenses réalisées par la Caisse Nationale de Retraite (CNR) au titre des cotisations dues à la validation des années de participation à la guerre de libération nationale et les frais de transport, assistance exceptionnelle aux moudjahidine, frais de soins et de cures thermales et de séjours en stations thermales des moudjahidine.

B. LES TRANSFERTS SOCIAUX PAR LE BIAIS DES DISPOSITIFS DE SUBVENTIONS

Les subventions alimentaires (sucre, huile, lait et céréales) accordées par l'Etat sont mises en œuvre par un système de prix et de marges administrés

à toutes les étapes de la chaine de production et de distribution et octroyées au niveau de la production et des importations.

Les produits céréaliers occupent une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie algérienne. Cette caractéristique est perçue d'une manière claire à travers toutes les phases de la filière.

Les politiques de développement et de régulation de la filière lait menées jusqu'à la fin des années 1980 s'appuyaient sur deux instruments : (i) le subventionnement des prix à la consommation et (ii) les importations d'importantes quantités de poudre de lait.

La hausse des prix à l'importation du sucre et de l'huile, intervenue en septembre 2010, a incité les pouvoirs publics à recourir à un dispositif visant à stabiliser les prix de certains produits alimentaires de large consommation et préserver ainsi le pouvoir d'achat des citoyens à travers le plafonnement des prix et des marges de ces produits aux différents stades de l'importation, de la production et de la distribution.

Le soutien de l'État pour l'accès à l'électricité intègre depuis 2001, toutes les dotations allouées à la compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité dans dix (10) wilayas du Sud (Adrar; Béchar; Biskra; El-Wad; Ghardaïa; Illizi; Laghouat; Tamanrasset; Tindouf et Wargla) et trois (03) wilayas des Hauts Plateaux (Djelfa; El Bayadh et Naama).

En sus des produits pétroliers raffinés localement et dans le but de satisfaire les besoins du marché national, la SONATRACH importe des carburants aux prix du marché international et les revend à des prix réglementés.

L'eau conventionnelle : l'opérateur en charge de la mobilisation de l'eau conventionnelle est l'Algérienne Des Eaux (ADE) qui assure la conception et le développement des réseaux publics ainsi que l'exploitation, en vue d'assurer la disponibilité et la distribution de l'Eau Potable à tous les

usagers des réseaux publics. L'ADE constitue également un acteur majeur pour assurer la disponibilité et l'accès à l'eau industrielle.

Le tarif de consommation est déterminé par l'application du barème des tarifs par zone territoriale au volume d'eau réellement consommé réparti par catégories et par tranches de consommation.

C. LA POLITIQUE SOCIALE AU LENDEMAIN DU CHOC PETROLIER

La chute brutale du prix des hydrocarbures a révélé la grande vulnérabilité des finances publiques. En effet, malgré la dépréciation du dinar, la fiscalité pétrolière a chuté de -7.9% en 2014 et de -32.9% en 2015.

Cette baisse des revenus budgétaires a entrainé l'un des plus importants déficits budgétaires que le pays ait connu depuis au moins quinze ans ainsi qu'une contraction importante de l'encours du FRR.

L'économie algérienne est largement dépendante des hydrocarbures (32% de la production brute de l'économie et prépondérance des exportations des hydrocarbures) et de la dépense budgétaire (60% des revenus budgétaires de l'Etat). L'Etat est également le principal investisseur (49% du total de l'accumulation brute de fonds fixes) et l'employeur en dernier ressort (25% du total de l'emploi formel).

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont engagé une réforme des subventions en augmentant les prix des carburants, de l'électricité et du gaz naturel (l'augmentation des taxes sur les carburants s'est traduite par un renchérissement des prix à la pompe de l'ordre de 34 à 37 %, mais les prix restent très faibles).

Les pouvoirs publics ont entamé une réforme des subventions en 2016, en augmentant les prix des carburants, du gaz naturel et de l'électricité pour la première fois depuis 2005. La loi de finances de 2017 prévoit une nouvelle augmentation des prix des carburants, et les pouvoirs publics entendent approfondir la réforme des subventions tout en instaurant un système de transferts monétaires ciblés pour protéger les plus vulnérables.

Les services du FMI soulignent la nécessité d'expliquer à l'opinion publique les raisons et les avantages de la réforme des subventions.

Aussi, Le budget 2018 a poursuivi la réforme des subventions à l'énergie en relevant les taxes sur les carburants et l'électricité. Les pouvoirs publics travaillent avec la Banque mondiale pour approfondir la réforme et mieux cibler leur aide en faveur des ménages vulnérables, la mise en œuvre étant prévue à compter de 2019 .

A ce titre, il convient de rappeler que l'Etat engage sa politique sociale par le biais des transferts sociaux, ces derniers peuvent prendre deux formes : les prestations sociales et les différentes subventions.

Les prestations constituent des aides directes, monétaires et/ou en nature, et qui sont régies par de différentes règles, et les subventions sont octroyées de manière indirecte, notamment à travers le système de compensation.

4. Résultats

L'économie algérienne est fortement dépendante du secteur des hydrocarbures, où près de 98% des exportations proviennent de ce secteur.

La conjoncture pétrolière favorable durant les années 2000 a permis aux pouvoirs publics d'adopter une politique budgétaire expansionniste, visant à tirer la croissance par la dépense, de ce fait, le soutien social de l'État a également bénéficié de cette embellie financière dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population, perçu à travers l'évolution du budget général de l'Etat lui-même, et l'évolution de la part consentie aux transferts sociaux.

A partir du second semestre de 2014 et suite à la chute drastique du prix du baril du pétrole de plus de 50%, les pouvoirs publics ont montré une volonté à s'adapter à des cours de pétrole plus faibles, par le biais de la réduction graduelle de la dépense publique.

Dans ce qui suit, on va essayer d'étudier l'évolution du volume des transferts sociaux sur la période 2000-2018, puis on va étudier le ratio des transferts avec l'évolution du budget général de l'Etat sur la même période.

A. VOLUME DES TRANSFERTS SOCIAUX EN ALGERIE

Le montant des transferts sociaux a atteint près de 1 760 Mds DA en 2018 contre 1830 Mds DA en 2015, en baisse de -3.82% en moyenne par an. En effet et durant cette période, les transferts ont enregistré une dégradation en 2017 d'un taux presque de -12% par rapport à 2016.

En revanche, le poids des transferts dans le budget de l'Etat pour cette année a enregistré une légère augmentation (23.7%) par rapport à 2016 (23.1%), ce qui est expliqué par le fléchissement du niveau des ressources financières et le recul du niveau de la dépense publique.

Le taux moyen des transferts sociaux pour cette période est de 22% du budget général de l'Etat enregistrant un recul de (-04%) par rapport à la période précédente (2010-2014) et de 9.4 du PIB.

B. TRANSFERTS SOCIAUX ET GRANDEURS MACROECONOMIQUES

A travers cet élément, on cherche à identifier quantitativement l'évolution des indicateurs de la situation financière, à savoir les dépenses, les recettes et le solde des opérations budgétaires, sur la période de 2000 à 2017, et ce, pour faire ressortir l'impact des transferts sociaux sur l'équilibre du budget de l'Etat.

Pour cela, on procèdera à une analyse descriptive qui sont établies sur la base des données tirées du ministère des finances-DGPP.

La part des transferts sociaux dans le budget général de l'Etat :

Les dépenses publiques qui constituent l'une des politiques budgétaires, ne cessent d'accroître depuis l'an 2000. Durant presque deux décennies, les dépenses publiques ont augmenté de 1178,11Mds en 2000 à 7282,63 Mds en 2017, cette évolution est de 518,16% (avec un taux moyen annuel de croissance de 28,7%), ce qui indique l'ampleur de l'impulsion budgétaire au développement économique et social par le biais de la dépense.

Sur la même période (2000-2017), les transferts sociaux ont connu une évolution significative, ils sont ainsi passés de 262,43 Mds DA en 2000 à 1624,90 Mds en 2017, avec un taux de croissance de 519.17% (le taux moyen annuel de croissance est de 28,84%); pour la même période leur part moyenne dans le PIB est de 9,11%. La part annuelle moyenne des transferts sociaux est de 24,33% du budget général de l'Etat (le quart presque).

o Période (2000-2014):

Pendant la période d'aisance qu'a connue l'Algérie, le produit intérieur brut PIB a évolué positivement, passant ainsi de 4 123,5 Mds de DA en 2000 à 17 242,5 Mds de DA en 2014 enregistrant une hausse remarquable de 319%. Les dépenses budgétaires sont passées de 1178,11 Mds (28,5% du PIB) à 6995,77 Mds (40.5% du PIB).

Egalement, les transferts sociaux sont multipliés pendant cette période par 5, ce qui explique les besoins croissants en matière d'aides sociales, et l'orientation politique penchée vers l'amélioration du cadre de vis des citoyens.

L'effort social de l'Etat durant cette période s'accentue notamment pendant :

- 2008 : cette année est marquée par l'introduction de la compensation du prix de l'eau de mer dessalée, et la prise en charge de 50% de la facturation de l'énergie électrique de basse tension pour les petits exploitants agricoles du Sud, et l'action orientée principalement vers l'OAIC (+ 28,1 Mds DA) pour la régulation et la stabilisation des prix du blé tendre et la constitution de stocks stratégiques.
- 2011 : cette année a enregistré l'élargissement du soutien des prix à de nouveaux produits alimentaires de base, il s'agit des huiles alimentaires et du sucre, ainsi que le renforcement de la dotation budgétaire consacrée au soutien des prix des produits subventionnés antérieurement à 2011.

o Période (2015-2017) :

Les finances publiques, fortement tributaires de la fiscalité pétrolière, ont subis l'impact de la chute des prix du pétrole depuis mi 2014 par une diminution des dépenses budgétaires de 3,56%, à la fin de l'année 2016 par rapport à l'année 2015, engendrée essentiellement, par la diminution des dépenses d'équipement (-8,13%). Et une diminution de 0,2% en 2017 par rapport à 2016.

Cette conjoncture difficile a été marquée par l'effort de l'Etat pour la rationalisation des dépenses, et l'instauration de critères d'efficience y afférentes, cette démarche préconise une plus grande rigueur en matière d'allocation de la ressource pour préserver la dynamique du développement socio-économique.

Pour ce qui est des transferts sociaux, les pouvoirs publics ont choisi la préservation des dépenses relatives à la couverture des besoins sociaux des populations vulnérables, ce qui explique la part moyenne stable de ces transferts dans le budget général de l'Etat, néanmoins, les montants alloués aux transferts sociaux ont enregistré une diminution de 11.22% entre 2015 et 2017 (diminution de 3,7% annuelle).

En somme, le volume des transferts sociaux varie proportionnellement au volume du budget général de l'Etat à la hausse ainsi qu'à la baisse.

Evolution des recettes et des dépenses budgétaires :

o Période 2000-2014 :

Les recettes budgétaires sont établies, à fin décembre 2014, à 3 927,7 milliards de DA soit une plus-value de 2 802 Mds de DA par rapport à la même période de l'année 2000 qui étaient plus de 1 124 Mds de DA.

Cette augmentation des recettes budgétaires, a découlé principalement du niveau affiché par le produit de la fiscalité pétrolière (hors fonds de régulation des recettes). En effet, le montant budgétisé pour ce produit fiscal été de 1 577 Mds DA en 2014 en augmentation par rapport à celui de 2000 induit par le niveau des prix du baril de pétrole retenus (19\$US/bl en 2000 et 37\$US/bl en 2014).

Cette période a été caractérisée par une pression sur les équilibres en raison de la légère augmentation des recettes et la hausse appréciable des dépenses. Ces évolutions différenciées ont influé sur le niveau du solde budgétaire qui s'est établi à -3068.02 Mds DA en 2014 (-17.81% PIB) contre -53,21 Mds en 2000 (-1.29% PIB). Les ressources ordinaires constituées notamment des recettes fiscales, ont augmenté de 480,36%, passant ainsi de 404,92 Mds DA en 2000 à 2 350,01 en 2014.

Le niveau des prix des hydrocarbures a généré une plus-value notable au titre du produit de la fiscalité pétrolière de 857,73 milliards de DA en 2014 par rapport à 2000, soit une hausse de 119,12%.

Les ressources ordinaires constituées notamment des recettes fiscales, ont augmenté de 480,36%, passant ainsi de 404,92 milliards de DA en 2000 à 2 350,01 en 2014.

o Période (2015-2017) :

La chute des cours mondiaux des hydrocarbures depuis la mi-2014 a mis en exergue les vulnérabilités de notre modèle économique dépendant des hydrocarbures et porté par la dépense publique. Le prix moyen du Sahara Blind (pétrole produit par l'Algérie) est passé de 112,7 USD/bl en juin 2014 à 31,3 USD/bl en janvier 2016 pour remonter à 44,71 USD/bl en décembre 2016, et a eu pour conséquence une contraction du poids relatif des hydrocarbures dans les exportations, le budget et la croissance du pays.

Le contexte de faiblesse des revenus de la fiscalité pétrolière persistait durant l'année 2015, lié à la faiblesse persistante des recettes d'exportation des hydrocarbures, et de dépenses budgétaires toujours élevées, marquant un solde négatif de 3103,79 Mds. Cette structure montre une forte vulnérabilité à cause du poids remarquable et important de la rente pétrolière dans les entrées financières de l'Etat. En effet, la forte dépendance des ressources de l'Etat vis-à-vis de la fiscalité pétrolière et la tendance très fluctuante des prix des hydrocarbures sur le marché mondial attribuent un schéma de financement fragile aux dépenses publiques.

En 2016, les recettes budgétaires ont atteint 5011,58 Mds contre 4 552,4 Mds au cours de l'année 2015, soit une légère augmentation de 10,08 % grâce à l'accroissement des ressources ordinaires (15,25%) qui représentent 60% du total des recettes.

En effet, l'ajustement budgétaire est à ne pas négliger en 2016, les dépenses globales ont été réduites de 4,6 % en termes nominaux, réduction équivalente à 5,8 % du PIB hors hydrocarbures.

Même si cette réduction a été inférieure en termes nominaux à celle de 9 % prévue au budget, elle a permis, conjuguée à un dividende exceptionnel de la Banque d'Algérie (BA), de réduire le déficit budgétaire hors hydrocarbures, qui est ainsi passé de 37,1 % du PIB hors hydrocarbures en 2015 à 28,9 % en 2016 (base caisse).

La loi de finances pour 2017 combine la stabilisation des dépenses avec l'évolution des recettes fiscales, en effet, les recettes budgétaires sont établies, en 2017, à 6047,88 Mrds DA, soit une hausse de 12,7% par rapport à la clôture 2016.

Le produit de la fiscalité pétrolière budgétisée s'élevait à 2 200,12 Mrds DA (35,1% des recettes), sous l'effet d'un prix de référence fiscal du baril à 50 \$US et d'une évolution positive des quantités d'hydrocarbures exportées en 2017.

Les recettes fiscales, hors fiscalité pétrolière, progressaient de 11,0% et passaient ainsi de 2 563,4 Mrds DA en prévision de clôture 2016 à 2 845,4 Mrds DA en 2017(64.9% des recettes).

L'exercice 2017 s'insère, pour la première fois, dans une optique triennale qui affiche, les projections à moyen terme de l'ensemble des agrégats macroéconomiques, pour la période 2017-2019, et ce, conformément aux dispositions de l'article n°50 de la loi de finances complémentaire pour 2015, l'objectif de cette disposition était l'instauration des mesures d'optimisation des recettes et de rationalisation des dépenses publiques.

Après des années de politique budgétaire expansionniste (même au début de la période de baisse des cours du pétrole), les pouvoirs publics sont désormais fermement déterminés à consolider leur position budgétaire. L'assainissement budgétaire est essentiel pour assurer l'équité entre générations et accompagner le rééquilibrage.

Le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) doté d'un ancrage à moyen terme bien défini, représente un acquis considérable pour augmenter les recettes hors hydrocarbures, réduire les dépenses courantes (salaires compris) en pourcentage du PIB et réformer le régime de subventions, réduire les dépenses d'investissement tout en améliorant leur efficience et améliorer la gestion des finances publiques.

☐ Evolution du solde budgétaire :

Les soldes budgétaires semblent refléter la volonté d'intervenir ou au contraire, de rester neutre par rapport à la conjoncture et à la croissance.

La moyenne globale du solde budgétaire sur toute cette période est de -9,24% du PIB, (-8,72% par rapport au PIB).

o Période (2000-2014):

Ce solde négatif s'explique par l'évolution importante des dépenses budgétaires, dans le cadre des programmes de développement engagés par l'Algérie depuis l'an 2001. L'an 2012 constitue le gap de la courbe cidessus, avec un solde de -3245,14 Mds, soit -20,08% du PIB, ce solde négatif est aggravé par une hausse remarquable des dépenses de fonctionnement destinées à prendre en charge les augmentations salariales.

o Période (2015-2017):

Les politiques mises en œuvre en 2015 ont été insuffisantes pour répondre au choc, ayant maintenu l'orientation expansionniste jusqu'à la fin 2015, avec un solde de -18,58% du PIB. Le budget de 2016 a prévu un ajustement budgétaire considérable, avec une nette réduction des dépenses de 4,68% par rapport à 2015, et une augmentation des recettes de 10,08%, cependant, le solde budgétaire ne s'est amélioré que de façon marginale du fait du repli des recettes d'hydrocarbures.

Le ratio solde budgétaire/PIB a enregistré un taux près de -6,36% (prévisions de la loi de finances pour 2017), suite à la mise en place du CBMT : ressources optimisées et dépenses rationalisées. Dans le cadre du plan d'assainissement budgétaire à moyen terme, les pouvoirs publics envisagent d'atteindre l'équilibre d'ici 2020 .

☐ Evolution des dépenses budgétaires, des transferts sociaux et du solde des opérations budgétaires

En effet, sur cette période, les dépenses publiques globales ainsi que les dépenses de transferts ont connu le même taux d'évolution, presque de 519,1%, soit un taux moyen annuel de croissance de 28,8%, ce taux

d'évolution identique des transferts sociaux peut être justifié par la part moyenne relativement stable des transferts dans le budget général de l'Etat étalée sur cette période.

Quant au solde des opérations budgétaires, il était en situation de déficit sur ladite période, sauf pour les exercices de 2001 ; 2002 et 2003, où le solde était légèrement excédentaire de +48,7 Mds DA (1.1% du PIB) ; +14,8 Mds Da (0,3% du PIB) et +22,3 Mds DA (0,4% du PIB).

Le déficit budgétaire est creusé de -53,857 Mds DA en 2000 (-1,3% du PIB) à -2 227,3 Mds DA en 2016 (-12,7% du PIB) et 19397,7 Mds DA en 2017 (-6,1% du PIB), avec un taux de 360% sur ladite période, soit un taux annuel moyen de 20%. Or, le creusement de ce déficit n'a pas été régulier, dû notamment au gap de la courbe, enregistré aux exercices 2012 (-19,6% du PIB) ; 2014 (-17,9% du PIB) et 2015 (-18,2% du PIB).

o Période (2000-2014) :

Pendant cette période d'embellie financière, la croissance des transferts sociaux était multipliée par 5, les dépenses publiques globales ont augmenté de près de 500% (sont également multipliées par 5), c'est-à-dire que les transferts sociaux enregistrent une augmentation stable avec celle des dépenses publiques globales, sur la même période, le déficit budgétaire est passé de -53,857 Mds DA en 2000 à -3 043,119 en 2014, c'est-à-dire qu'il est multiplié par 55.

o Période (2015-2017) :

La détérioration des équilibres budgétaires qu'a connue l'Algérie en 2014, a montré la vulnérabilité de la politique budgétaire entreprise durant les années antérieures. L'économie algérienne demeurait dépendante du produit des exportations des hydrocarbures à 98%.

Entre les années 2015 et 2017, l'Algérie a tracé une trajectoire de sortie de la crise à court terme, adossée à des réformes de la politique budgétaire. Dans ce cadre, les transferts sociaux sont passés de 1830,31Mds DA en

2015 à 1624,92 Mds DA en 2017 avec une baisse de 205,39 Mds DA, les dépense budgétaires baissaient en 2017 de 4.88% par rapport à 2015 (35.5% du PIB, et le déficit budgétaire est réduit de 60% en 2017, le solde des opérations budgétaires étant ramené de (-18,2%) en 2015 à (-6,1%) en 2017.). Cependant, la part moyenne des transferts dans le budget général de l'Etat reste toujours quasiment stable, avec un taux de 23,62%.

De ce qui précède, on constate que la part moyenne des transferts sociaux dans le budget général de l'Etat est restée quasiment stable durant les deux périodes qu'a connues l'Algérie, passant de la politique budgétaire expansionniste basée sur les moyens et qui a impliqué des déficits récurrents, à la politique budgétaire de rigueur, basée sur les critères d'efficacité, où les dépenses sont diminuées, les recettes augmentées et le déficit budgétaire baissé, en passant de -18.2% du PIB en 2015 à -6.1% de PIB en 2017, ce qui nous mène à conclure que les transferts sociaux n'ont pas d'impact direct sur l'équilibre budgétaire.

A cet effet, on peut déduire que le volume des transferts sociaux est en croissance continue sur la période 2000-2017, profitant le plus pour les familles avec un taux plus de 25% de l'ensemble des aides, dont plus de 42% de ces aides sont consenties aux soutiens des prix des produits alimentaires.

L'évolution des dépenses et celle des recettes étaient différenciées, la légère augmentation des recettes et la hausse appréciable des dépenses ont impliqué un déficit budgétaire de plus en plus important, notamment entre 2000 et 2014, à partir de 2015, l'Algérie a engagé une politique de rigueur qui a permis de réduire le taux du déficit budgétaire.

Or, la part des dépenses de transferts reste quasiment stable durant toute la période allant de 2000 jusqu'à 2017, représentant une part moyenne de 24,33% du budget général de l'Etat.

5. CONCLUSION

Au terme de cet article et eu égard de ce qui a été développé, nous pouvons en inférer que les transferts sociaux sont un instrument d'intervention, fort et indispensable pour la conduite d'une politique sociale. Ils représentent une part dynamique dans le budget de l'État et ont la spécificité d'être abrités dans des chapitres répartis sur plusieurs parties du budget, principalement les interventions publiques, mais aussi les subventions de fonctionnement, et les dépenses de personnel comme les allocations familiales et les bourses, et sur certains CAS, comme le Fonds national de logement.

En effet, les transferts sociaux sont un instrument de la politique budgétaire, qui consiste à utiliser le budget de l'Etat pour redistribuer les revenus et satisfaire les besoins collectifs à savoir l'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres et vulnérables et la réduction de leurs déficits de consommation.

A l'instar des autres pays pétroliers, l'Algérie a profité de l'amélioration du produit de la fiscalité pétrolière, au début des années 2000, pour engager une politique budgétaire expansionniste, reflétée par l'accroissement du volume du budget de l'Etat de manière globale, et le volume des aides sociales qui ont également bénéficié de cette situation financière favorable. En effet, l'Etat a mobilisé des montants importants pour la réalisation de cette politique, l'évolution du volume des transferts sociaux pendant la période 2000-2017 s'est multipliée par cinq (05), ce qui montre l'effort social de l'Etat, de ce fait, les catégories ayant bénéficiées de la plus grande part des aides sont les familles selon différentes formes : les prestations sociales monétaires et en nature, et les différentes subventions ayant pour but de réguler les prix des produits de base, alimentaires et énergétiques, ainsi que le logement.

Les transferts sociaux par définition sont des aides orientées vers les classes fragiles de la société. Or, la distribution actuelle des transferts

compte parmi autres un modèle généralisé qui profite à toutes les couches sociales, du plus pauvre au plus nanti. A cet égard, la question légitime qui doit se poser est bien celle de l'efficacité de ces transferts, sur le plan technique et financier, et la question de la justice sociale sur le plan moral, le point d'appui des dépenses de transfert.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages

- BENACHENHOU Abdellatif : l'Algérie, sortir de la crise, imprimerie Ed-Diwan, Alger, Algérie, 2015 ;
- MAKHLOUF Malik, MONTAIGNE Etienne, TESSA Ahmed: La politique laitière algérienne: entre sécurité alimentaire et soutien différentiel de la consommation, NEW MEDIT N°1, 2015.

Dictionnaires

- Dictionnaire de l'économie, Larousse à présent, Paris, 2011 ;
- Larousse encyclopédique, 2006.

Textes juridiques

- Loi n° 16-14 du 28 décembre 2016, portant loi de finances pour 2017;
- Décret n° 82-179 du 15 mai 1982, fixant le contenu et le mode de financement des œuvres sociales ;
- Décret exécutif n° 97-151 du 10 mai 1997, fixant le taux des frais de gestion des allocations familiales et primes de scolarité.

Manuels et guides

- Le rôle des transferts sociaux dans la lutte contre la famine, document n° 14, commission européenne, Avril 2012;
- Rapports de présentation des projets des lois de finances des années (2000-2018);

- Rapport du FMI, consultation de 2017 au titre de l'article IV avec l'Algérie, mai 2017 ;
- Rapport du FMI, consultation de 2018 au titre de l'article IV avec l'Algérie, mai 2018 ;
- « Rationalisation de la dépense publique », document interne, MF/DGB, octobre 2011.

Site internet

- www.adphealth.org
- www.algérieimmobilier.com
- www.algériepatriotique.com
- www.bing.com
- www.cairn.info.com
- www.cfei.fr
- www.dunod.com

SOMMAIRE

N°	Intitulé des articles	Auteur(s)	Pages
1	Cyclicité et orientation de la politique budgétaire en Algérie	AZIZ Liza	8-23
2	La ZLECAf, une opportunité pour renforcer la diplomatie économique Algérienne	Noureddine MEBARKI	24 - 42
3	Le rôle de l'IGF dans le renforcement de la gouvernance des entreprises publiques économiques	DJERBAOUI Mohammed Kamal	43 - 58
4	Mesures de lutte contre l'érosion de l'assiette fiscale	LAMI Amrane	59 - 69
5	Tax expenditures: A Study on the impact of tax incentive schemes on the development of investment in Algeria	BENABDELKADER Ahlem	70 - 89
6	Analyse du marché immobilier et l'application des méthodes d'évaluation immobilière	DERRICHE Tamazight	90 - 103
7	Les transferts sociaux en Algérie et la politique de l'équilibre des finances de l'Etat	HAMZA Atika	104-127

L'IEDF n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions ou idées émises dans ces articles. Les opinions ou idées exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Contact.

Institut d'Economie Douanière et Fiscale

BP 100, Route de Bou-Ismail, Koléa, Tipaza – Algérie

 $T\'el: +213.(0)24.38.45.65 \quad ; \quad +213.(0)24.38.46.31$

Fax: +213.(0)24.38.45.66

contact@iedf-dz.com

www.iedf-dz.com